

COMMISSION DU VIEUX PARIS

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 15 JUIN 2012

COMPTE RENDU

Étaient présents : Mme Danièle Pourtaud, M. François Robichon, Mme Élisabeth Borne représentée par M. Denis Pétel, M. Henri Bresler, Mme Catherine Bruno, M. Jean-François Cabestan, M. Pierre Casselle, M. François Chaslin, M. Olivier Cinqualbre, Mme Françoise Dubost, Mme Marie-Jeanne Dumont, M. Bernard Gaudillère, Mme Mireille Grubert, Mme Moïra Guilmart, M. Pierre Housieaux, M. Maurice Laurent, Mme Hélène Mace de Lepinay, M. Christian Nicol représenté par M. Xavier Ousset, M. Pierre Pinon, M. Christian Prevost-Marcilhacy, M. Dany Sandron.

Excusés : Mme Dominique Alba, M. Jean-Pierre Babelon, M. Michel Balard, M. Mark Deming, M. Olivier de Monicault.

La séance plénière de la Commission du Vieux Paris s'est réunie le 15 juin 2012 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Madame Danièle Pourtaud, adjointe au Maire de Paris chargée du Patrimoine.

ORDRE DU JOUR

Les résolutions prises par la Commission ont été publiées au *BMO* du 17 juillet 2012.

PERMIS DE DÉMOLIR REPORTÉS LORS DE LA DERNIÈRE SÉANCE

198, rue Raymond Losserand et 2, rue Alfred Durand-Claye (14^e arr.)
43, avenue d'Iéna (16^e arr.)
12, rue Victor Chevreuril (12^e arr.)
14, rue Popincourt (11^e arr.)

PERMIS DE DÉMOLIR

1, place du Général Catroux (17^e arr.) - hôtel Gaillard
10, rue de l'Abbaye (6^e arr.)
42, rue Croix des Petits-Champs (1^{er} arr.)
402-404, rue Saint-Honoré (1^{er} arr.)
7, rue des Guillemites (4^e arr.)
6, boulevard Malesherbes, 2, rue Pasquier et 1-3, rue de l'Arcade (8^e arr.)
7-9bis, rue Courat (20^e arr.)
15, rue du Bac (7^e arr.)

FAISABILITÉS

72, rue de Clichy et 37, rue Ballu (9^e arr.)
17, rue de Richelieu (1^{er} arr.)
223, rue Lecourbe (15^e arr.) - chapelle de l'hôpital Saint-Jean de Dieu

SUIVIS

37, quai de la Tournelle (5^e arr.)
11-13, boulevard Jules Ferry (11^e arr.)
26, rue Popincourt (11^e arr.)
37, boulevard Berthier (17^e arr.)
11, rue Waldeck Rousseau (17^e arr.)

DÉMOLITIONS TOTALES DE MOINDRE INTÉRÊT PATRIMONIAL

11, rue Gerbier (11^e arr.)
65, rue Baron Le Roy (12^e arr.)
4B, rue de Staël (15^e arr.)
105, avenue de Clichy (17^e arr.)

POINT D'INFORMATION SUR L'HÔTEL LAMBERT

198, rue Raymond Losserand et 2, rue Alfred Durand-Claye (14^e arr.) Surélévation et isolation par l'extérieur d'un bâtiment de la fin du XIX^e siècle

Pétitionnaire : M. LEBLANC, Olivier - S.G.I.M.

PC 075 114 12 V 0009

Dossier déposé le 13/02/2012

« Réhabilitation avec surélévation d'un niveau d'un bâtiment de 3 étages sur un niveau de sous-sol à destination d'habitation et de commerce avec changement de destination partiel du local commercial en locaux poussettes et poubelles, pose d'une isolation thermique extérieure, transformation des réserves en sous-sol en locaux techniques, pose de panneaux thermiques en toiture (17 m²), création d'un plancher dans les combles, démolition de l'appentis à rez-de-chaussée sur cour, démolition partielle et reconstruction du plancher du rez-de-chaussée sur cour, démolition partielle et reconstruction du plancher du rez-de-chaussée et modification de la devanture à rez-de-chaussée sur rue.

SHON à démolir : 54 m², SHON créée : 126 m²»

PROTECTION. Aucune.

PRÉSENTATION. À l'extrémité sud de la rue Raymond Losserand, juste avant la petite ceinture, la rue Alfred Durand-Claye est ouverte en 1887. L'immeuble à l'angle de ces voies a sans doute été construit au même moment, malgré son aspect traditionnel de bâtiment de faubourg. Cette construction en pans de bois et moellons enduits de plâtre, présentant un pan coupé à l'angle, est élevée de trois étages carrés séparés par des bandeaux. Seuls peut-être les garde-corps signalent une datation de la fin du XIX^e siècle. Dans son gabarit et son apparence, il forme le pendant de l'immeuble de l'autre côté de la voie, à l'angle de la rue des Arbustes. Aujourd'hui, ces deux immeubles marquent l'entrée de la partie ancienne de la rue Raymond Losserand, à la frontière des réaménagements réalisés au XX^e siècle entre la place de la Porte de Vanves et la petite ceinture.

Initialement distribué en cinq petits logements de deux pièces, l'immeuble a été transformé en hôtel meublé et ne présente à l'intérieur aucun intérêt particulier.

Acquis par la SGIM, il fait l'objet d'un projet de réhabilitation pour l'aménagement de huit logements sociaux aux normes du plan climat de la Ville de Paris. Outre la redistribution des logements (avec la conservation de l'escalier), le projet prévoit la création d'un étage supplémentaire et une isolation des façades par l'extérieur sur rues. Celle-ci serait réalisée par « une enveloppe (...) constituée d'un appareillage de brique bicolore allant de l'ocre rouge à l'ocre jaune », d'une épaisseur de 25 cm appliquée sur la façade actuelle de l'immeuble conservée, notamment dans le rythme de ses ouvertures. Le maître d'œuvre justifie ce dispositif de dégradé aléatoire des briques par la volonté de créer un lien visuel entre l'immeuble voisin à gauche en briques rouges (1895) et l'église Notre-Dame du Rosaire, à droite, en briques silico-calcaires (Pierre Sardou, 1911).

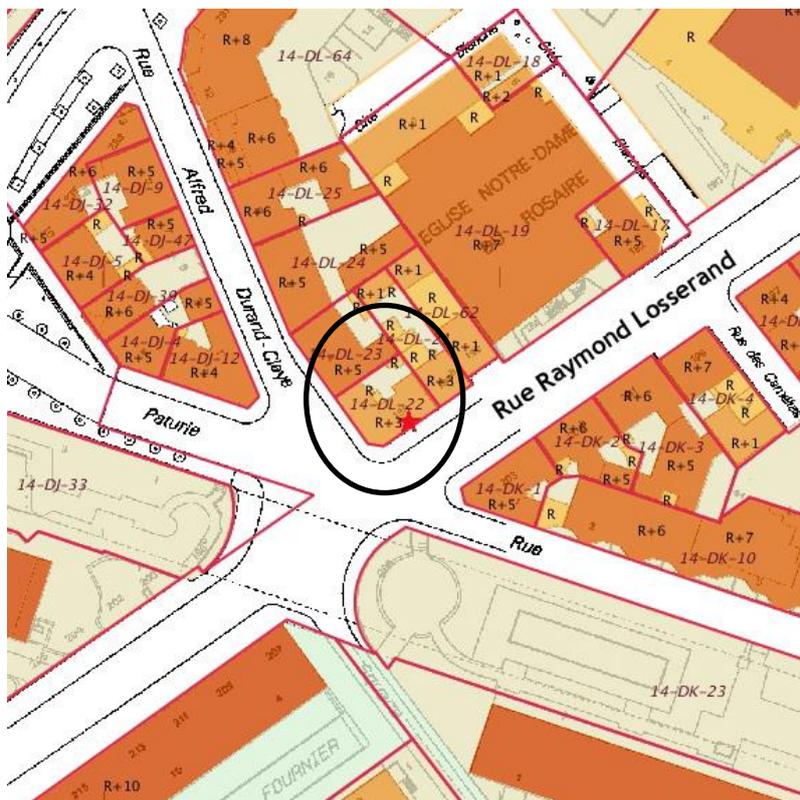
SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Archives de Paris : D¹P⁴ 1174, DQ¹⁸ 796 et VO¹¹ 3760.

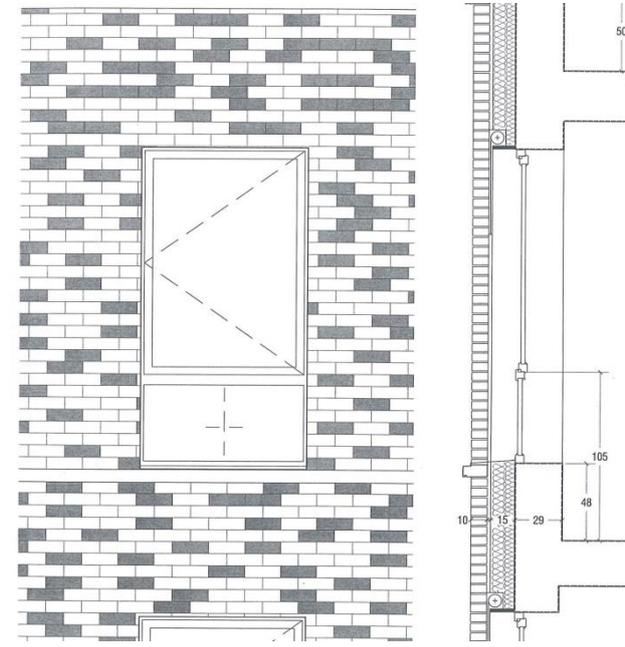
RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 15 juin 2012 à l'hôtel de Ville, sous la présidence de M^{me} Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet de surélévation et d'isolation par l'extérieur d'un bâtiment de la fin du XIX^e siècle.

Elle a jugé inacceptable le projet d'isolation de cet immeuble de faubourg par l'extérieur au moyen d'un parement de briques colorées et demande une réhabilitation respectueuse de la volumétrie existante (BMO du 17 juillet 2012).

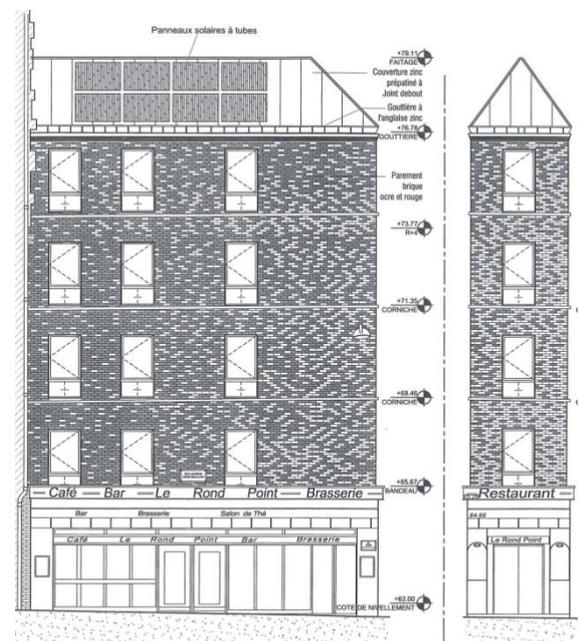


Ci-dessus : plan des hauteurs ; carte postale vers 1900 et vue actuelle de la rue Raymond Losserand vers l'église Notre-Dame du Rosaire.



Ci-dessus : à gauche, détail des fenêtres actuelles ; à droite, coupe et élévation des fenêtres projetées (© GR655 - atelier d'architecture).

Ci-dessous, de haut en bas : état actuel et état projeté vus depuis le carrefour à l'angle des rues Raymond Losserand et Alfred Durand-Claye. Un étage est ajouté et une enveloppe de briques bicolores est envisagée afin d'assurer une isolation extérieure des panneaux solaires en toiture (documents de projet © GR655 - atelier d'architecture).



43, avenue d'Iéna (16^e arr.)

Surélévation d'un hôtel particulier du Second Empire

Pétitionnaire : SARL REIC FRANCE

PC 075 116 12 V 0012

Dossier déposé le 24/02/2012

« Surélévation d'un bâtiment d'habitation de 4 étages sur 1 niveau de sous-sol, sur rue et cour, après démolition de la toiture, avec redistribution intérieure, démolitions partielles de murs porteurs, création d'un escalier et d'un ascenseur et ravalement des façades avec remplacement partiel des menuiseries extérieures.

SHON à démolir : 40 m², SHON créée : 232 m², surface du terrain : 420m² »

PROTECTION. Aucune.

PRÉSENTATION. La description de cette propriété par le calepin du cadastre de 1862 est dans l'ensemble conforme à l'état actuel. Il s'agit d'un bâtiment élevé partie sur sous-sol, partie sur cave, d'un rez-de-chaussée, deux étages carrés et un troisième mansardé. En fond de cour, un bâtiment en forme de fer à cheval est élevé, sur sous-sol, d'un rez-de-chaussée et un étage carré, surmonté d'un grenier. Dans la cour, une petite aile à droite avec sellerie est suivie d'une écurie en sous-sol pour quatre chevaux et d'une remise pour quatre voitures à rez-de-chaussée. Des logements de domestiques prennent place au premier étage et un grenier à fourrage au second.

Sur l'avenue, la façade de pierre à cinq travées a conservé des proportions et un décor dans le goût néo-XVIII^e siècle. Les entablements sur consoles surmontant les fenêtres de l'étage noble s'ornent de volutes sur les trois travées principales.

L'intérieur a lui aussi conservé de nombreux éléments de décor de plâtre dans les salons devenus des bureaux. La distribution a été simplifiée par la transformation en bureaux mais l'escalier principal à rampe de ferronnerie subsiste sous sa verrière.

Le projet consiste à surélever l'immeuble en prolongeant le brisis d'un deuxième étage de comble éclairé par un nouveau rang de lucarnes. Cet ajout serait visible depuis l'avenue par-delà l'immeuble d'angle voisin à rotonde, de même facture et de proportions identiques.

À l'intérieur, l'escalier principal et l'ascenseur seraient démolis au profit d'un nouveau noyau de circulation verticale, enclouonné, au même endroit.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

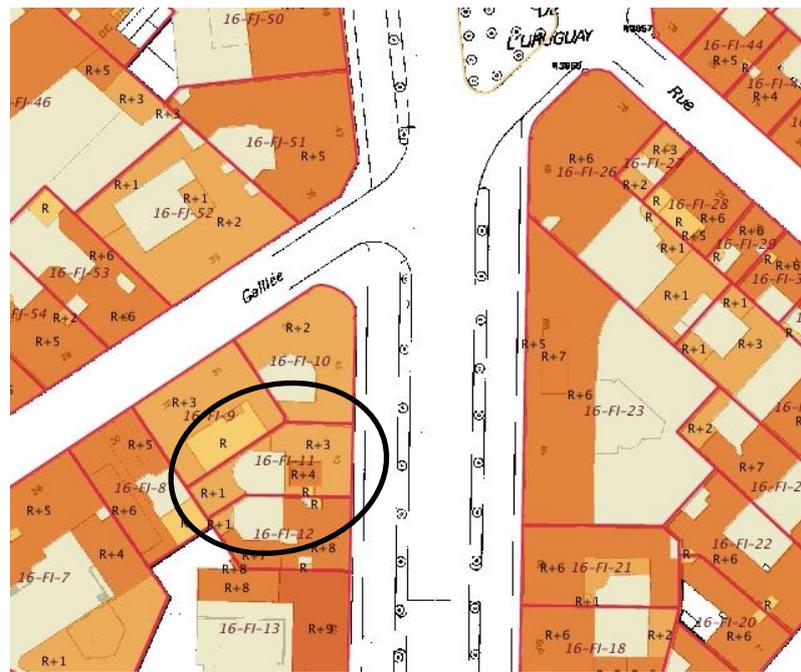
Archives de Paris : D¹P⁴ 554 et VO¹² 285.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 15 juin 2012 à l'hôtel de Ville, sous la présidence de M^{me} Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet de surélévation d'un hôtel particulier du Second Empire.

En se basant sur la cohérence de l'ensemble constitué avec l'immeuble d'angle, la Commission refuse le projet de surélévation du comble, tout comme la démolition de l'escalier principal (BMO du 17 juillet 2012).

Ci-contre, de haut en bas : plan des hauteurs ; vue actuelle du n°43, avenue d'Iéna et vue du bâtiment d'angle mitoyen au n°36, rue Galilée.

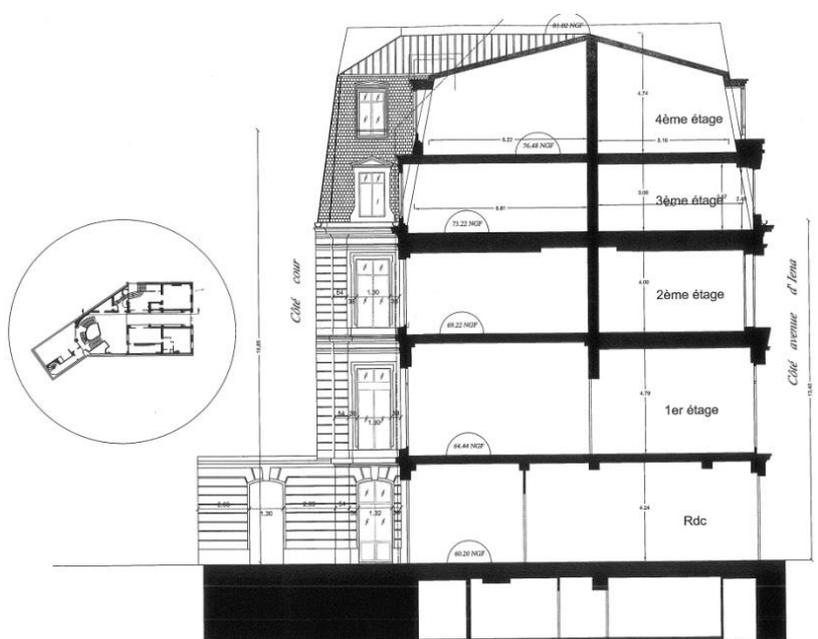
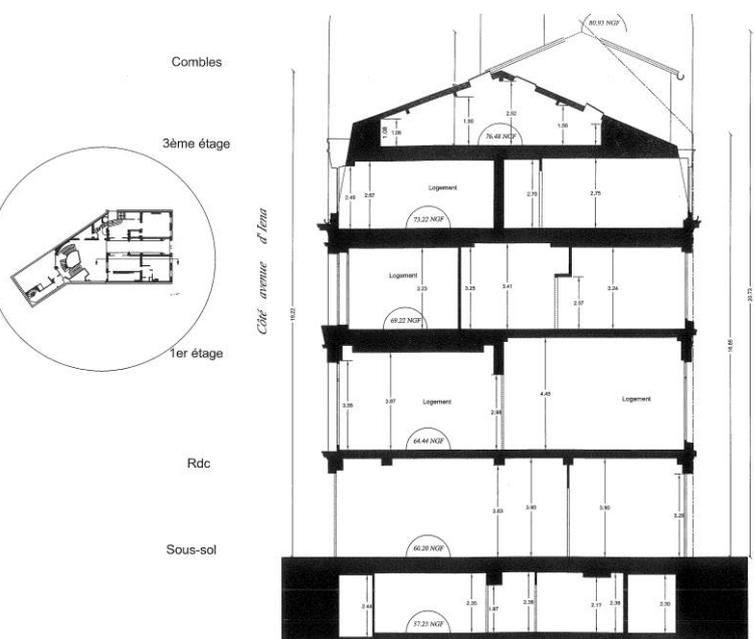
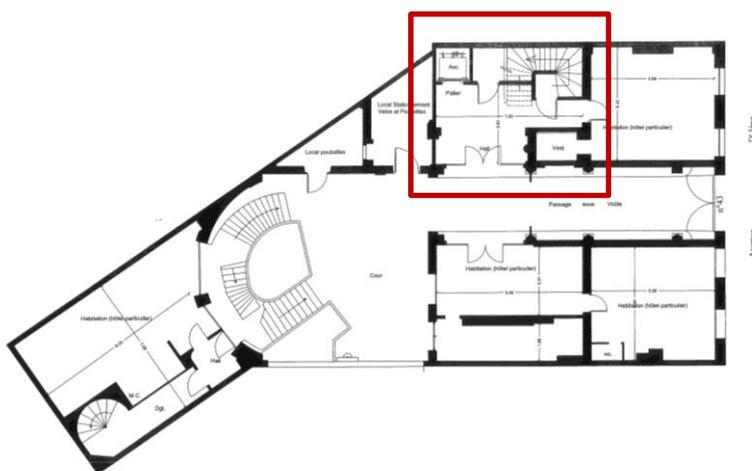
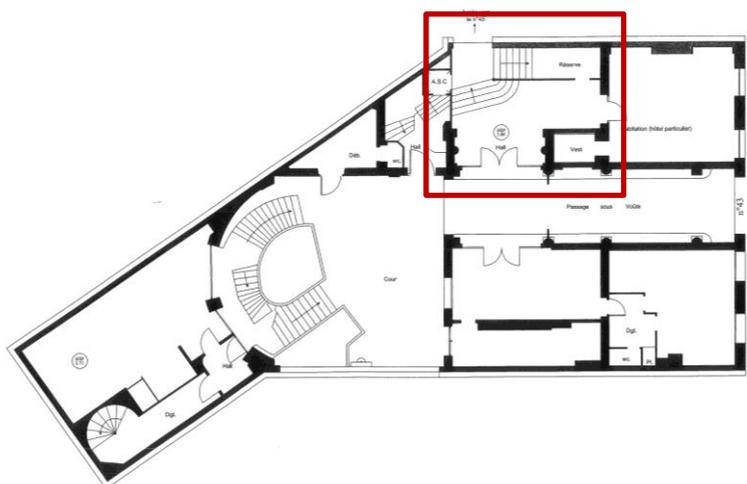




Ci-dessus : escalier principal qui serait démolì au profit d'un escalier encoisonné au même endroit et d'un ascenseur.

Ci-contre : vue projetée montrant la surélévation du comble, perceptible depuis l'angle de droite avec la rue Galilée (© Soren Eriksen architecte).

Ci-dessous, de gauche à droite : plans et coupes actuels et projetés. Les cadres rouges indiquent les modifications les plus notables (© Soren Eriksen architecte).



12, rue Victor Chevreuil (12^e arr.)

Surélévation d'un pavillon de 1897

Pétitionnaire : Mme & M. DELANOE, Olivier et Florence
 PC 075 112 12 V 0004
 Dossier déposé le 23/02/2012
 « Surélévation d'une maison de ville d'un étage + combles sur rue après démolition de la toiture. »
 SHON créée : 41 m², surface du terrain : 160 m² »

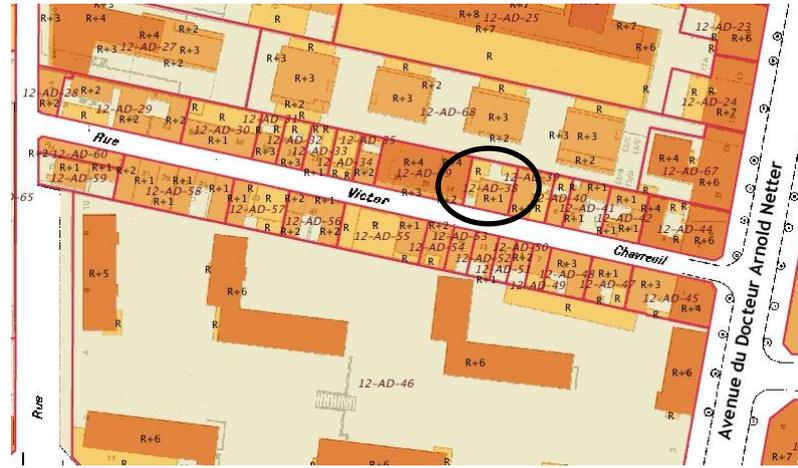
PROTECTION. Aucune.

PRÉSENTATION. Construit en 1897 par l'architecte E. Marchand, soit dix ans après l'ouverture de la voie, le pavillon du 12, rue Victor Chevreuil était un petit immeuble locatif de deux appartements de trois pièces, desservis par un escalier central accessible par la porte piétonne au centre de la façade. De style brique et pierre, il participe pleinement de l'homogénéité de ce lotissement modeste de ce passage du quartier de Bel-Air, constitué de petites maisons élevées d'un ou deux étages -particularité aujourd'hui globalement préservée. Transformé en habitation unique en 1987, il a été doté d'une extension côté cour, qui fit disparaître la tonnelle, le garage à vélos, le poulailler et la buanderie indiqués sur les plans de construire d'origine. L'entrée se fait depuis par le côté du pavillon, et la porte sur rue a été bouchée. Aujourd'hui, une nouvelle extension est envisagée, par la construction d'un étage supplémentaire. La surélévation serait réalisée en retrait et présenterait côté rue une large terrasse bordée par un garde-corps filant vitré.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE.
 Archives de Paris : VO¹¹ 3872.

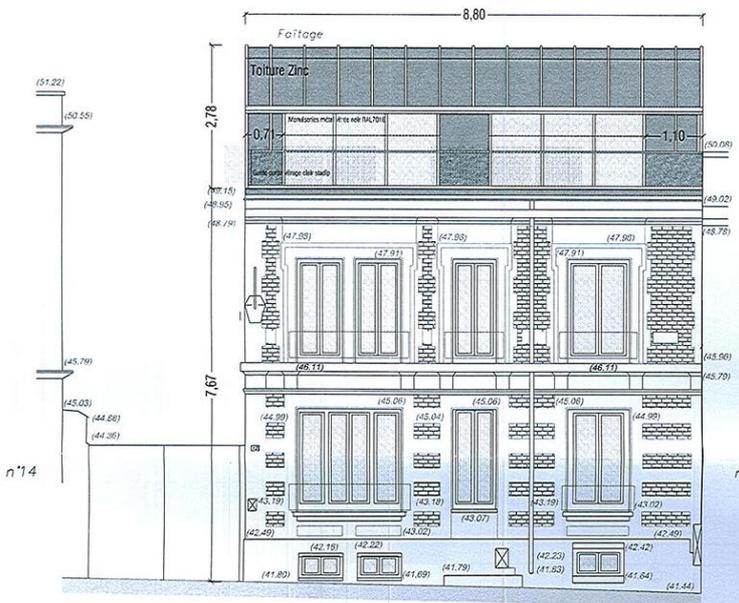
RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 15 juin 2012 à l'hôtel de Ville, sous la présidence de M^{me} Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet de surélévation d'un pavillon daté de 1897. La Commission demande que la surélévation projetée soit revue dans le sens d'une écriture cohérente avec celle de l'existant. Elle souhaite qu'une recherche soit effectuée concernant l'histoire de la rue et de son lotissement (BMO du 17 juillet 2012).



Ci-dessus, de haut en bas : plan des hauteurs et perspective actuelle.

Ci-dessous, de gauche à droite : élévation de la façade et perspective projetées.



14, rue Popincourt (11^e arr.)

Démolition partielle d'un ensemble faubourien

Pétitionnaire : M. DUTREIX, Dominique - COFFIM SA
PC 075 111 11 V 0054

Dossier déposé le 27/10/2011 et modifié le 2 avril 2012

« Construction d'un bâtiment de 5 étages sur 1 niveau de sous-sol à usage d'habitation (31 logements), d'un parc de stationnement (66 places 666 m²), de commerce et d'artisanat avec pose de panneaux solaires en toiture (38 m²), après démolition totale de l'ensemble des bâtiments.

SHON démolie : 2136 m², SHON créée : 3377 m², surface du terrain : 1062 m², hauteur du projet : 19 m »

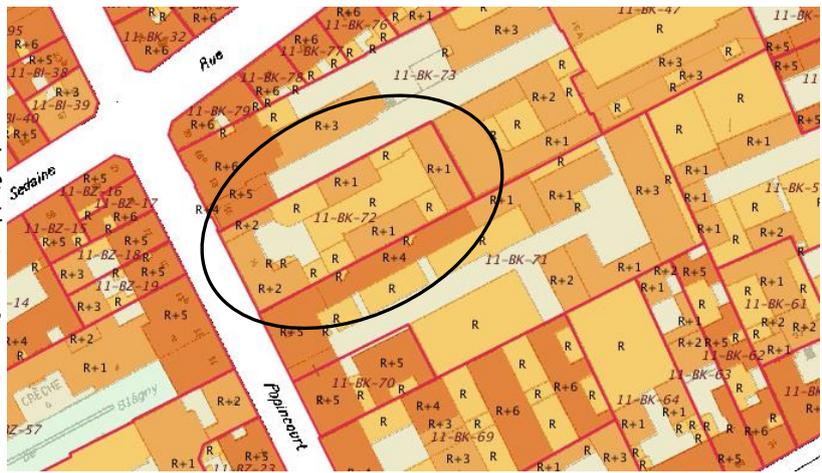
PROTECTION. Aucune. PLU : le terrain appartient au secteur de protection de l'artisanat et de l'industrie.

PRÉSENTATION. Au même titre que les rues du Chemin Vert ou de la Roquette, la rue Popincourt est une voie structurante de l'est de Paris, appartenant au réseau reliant directement l'abbaye Saint-Antoine à l'hôpital Saint-Louis par les rues Saint-Bernard, Basfroi et de la Folie-Méricourt. Au nord-est de la Bastille, le quartier de la Roquette demeure largement maraîcher jusqu'à la Révolution. L'actuel n°14 de la rue Popincourt est assez représentatif de l'évolution des parcelles de ce secteur.

Sur une parcelle d'environ 1000 m², longue et étroite, est d'abord construite une maison le long de la voie, avec deux petites ailes en retour, et probablement suivie par un jardin ou un chantier. D'après le bâtiment existant, notamment l'escalier et le décor du passage cocher, elle a été reconstruite au début du XIX^e siècle, mais son gabarit sur la rue est demeuré identique. Avec deux étages carrés, six travées de face et une toiture à faible pente, il conserve l'allure des maisons de faubourg traditionnelles. Sans doute vers 1841 (date du relevé cadastral), une maison d'habitation avec jardin est construite au fond du terrain, séparée de la première par un mur de clôture au milieu du terrain. Entre cette date et 1862 s'opère la densification de la parcelle à la faveur du développement de l'activité industrielle, notamment la manufacture de lime de la famille Bourse, propriétaire du terrain jusqu'au milieu du XX^e siècle. Le jardin est construit de hangars et d'ateliers le long des deux mitoyens, donnant à la parcelle une composition tout en longueur. Cette composition a été conservée jusqu'à aujourd'hui, même si les bâtiments intermédiaires ont été reconstruits en 1903 et 1930, alors que la mise en place au milieu des années 1930 d'une verrière a achevé le processus de densification.

La présente demande vise la requalification de l'ensemble de la parcelle où l'activité industrielle a cessé et où le bâtiment sur rue a fait l'objet d'un ravalement au ciment et, plus récemment, a été victime d'un incendie. Après un projet de démolition totale, le promoteur propose désormais de conserver le bâtiment du fond. Ancienne maison d'un étage carré où demeuraient les propriétaires, elle a ensuite été affectée à des bureaux et sa façade a été altérée au rez-de-chaussée par les liaisons effectuées avec les ateliers. Mais, elle conserve sa structure, sa toiture et la lucarne avec la pendule qui réglait le rythme de la manufacture.

Ci-contre, de haut en bas : plan des hauteurs, façade actuelle sur la rue Popincourt et vue sur la cour couverte depuis le bâtiment de fond de parcelle.



Le projet prévoit son vidage total de manière à créer un niveau de plancher supplémentaire dans la même enveloppe. Le niveau du rez-de-chaussée serait abaissé, l'escalier actuel ne peut pas être conservé dans ces conditions ; l'élévation serait entièrement modifiée malgré la conservation du rythme des travées, de la toiture et des garde-corps dont le remploi est annoncé.

L'incendie a entièrement endommagé le bâtiment le plus ancien, sur la rue, dont la conservation semble impossible. Les ateliers de 1903 et 1930 ne présentent guère d'intérêt. Ils laisseraient place à un immeuble neuf, de six niveaux, de logements et d'ateliers, disposé en aile, conservant ainsi le principe d'une cour parisienne en longueur.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

- Archives nationales : F³¹ 61.
- Archives de Paris : D¹P⁴ 905, VO¹¹ 2792 et VO¹² 463.

RÉSOLUTION

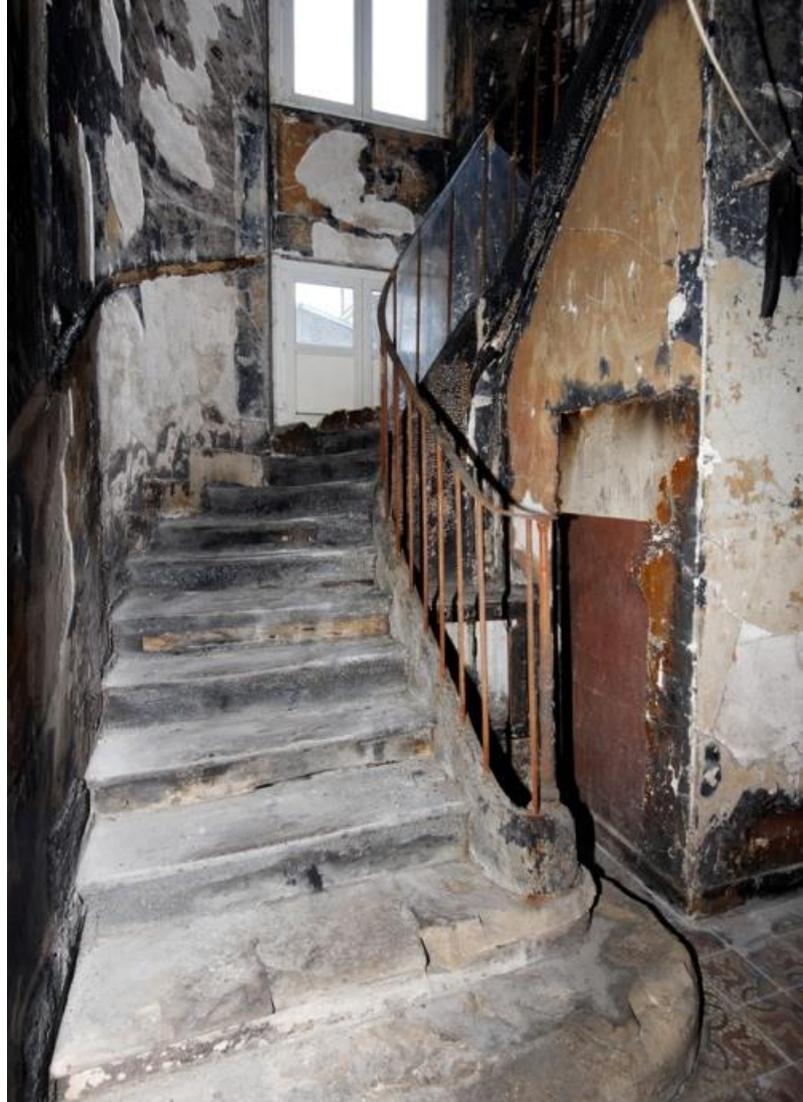
La Commission du Vieux Paris, réunie le 15 juin 2012 à l'hôtel de Ville, sous la présidence de M^{me} Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet de démolition partielle d'un ensemble faubourien.

La Commission demande que l'immeuble situé au fond de la parcelle soit conservé, tant dans l'élévation de sa façade que dans sa distribution intérieure (BMO du 17 juillet 2012).

Ci-contre : vue de l'escalier du bâtiment rue.

Ci-dessous : vues actuelles de l'intérieur du bâtiment du fond.

En bas : vue actuelle de la parcelle depuis l'immeuble sur la rue.



Pétitionnaire : M. MORAU, Marc - BANQUE DE FRANCE

PC 075 117 12 P 0029

Dossier déposé le 20/04/2012

« Changement de destination de locaux d'habitation et de bureaux de l'Ancien Hôtel Gaillard en Cité de l'Économie et de la Monnaie avec création et modification de trémies d'escaliers et d'ascenseurs, remplacement des menuiseries, réfection de la couverture, modification ponctuelle en façade, redistribution des locaux à tous les niveaux. »

PROTECTION

- L'ancien hôtel Gaillard est inscrit en 1998 puis classé monument historique en totalité par arrêté du 12 avril 1999.

- Hôtel particulier de la rue Berger protégé au PLU :
« Motivation : Hôtel particulier édifié vers 1900 en pierre de taille. Il compte deux étages sur rez-de-chaussée. Une loggia soutenue par des colonnes d'ordre corinthien surmonte la porte cochère. L'étage noble comporte deux balcons avec garde-corps en fonte dans le style Louis XV. Les baies de cet étage sont ornées de frontons néoclassiques et la corniche de modillons. »

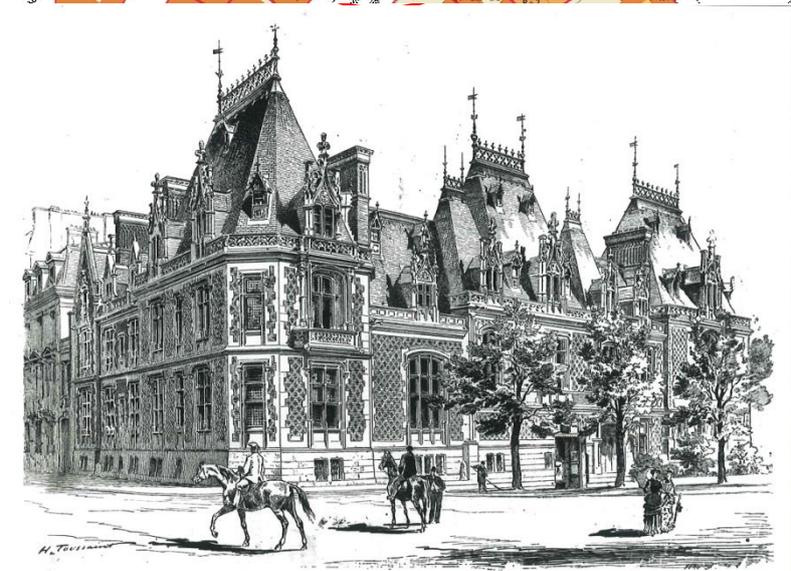
ANTÉRIORITÉ

Séance du 4 février 1997 : Vœu « que soit protégé par une inscription à l'ISMH, l'ancien hôtel particulier du banquier Gaillard construit par l'architecte Jules Février, en 1882, dans le style de l'aile Louis XII du Château de Blois et dont les détails, extérieurs et intérieurs, très soignés sont remarquablement conservés. »

Séance du 4 novembre 1997 : renouvellement du vœu pour « que l'ancien hôtel Gaillard, bâti par l'architecte Février, remarquable spécimen, resté intact, d'architecture néogothique, soit inscrit en totalité (intérieurs et extérieurs) sur l'ISMH ».

PRÉSENTATION. Construit par l'architecte Victor-Jules Février en 1878, l'hôtel Gaillard est un des exemples les plus remarquables d'éclectisme de la fin du XIX^e siècle parmi les bâtiments de la plaine Monceau. Ce secteur, qui fut l'objet dans la seconde moitié du XIX^e siècle d'une intense spéculation immobilière, vit la construction de nombreux hôtels particuliers pour les plus grands industriels et banquiers de l'époque. La place du Général Catroux, à la croisée du boulevard Malesherbes et de l'avenue de Villiers, résulte du lotissement de l'ancien parc du château de Monceau. Après différentes opérations dans ce nouveau quartier de la capitale, Émile Gaillard, régent de la Banque de France et administrateur des biens du comte de Chambord, fit construire trois hôtels particuliers : deux sont destinés à la location sur les rues Thann et Berger, dans le prolongement du bâtiment qu'il se réserve pour son usage privé. Ce dernier, connu sous le nom d'hôtel Gaillard tout en étant désigné comme palais ou château Gaillard, constitue un exemple remarquable de l'éclectisme du XIX^e. Il se distingue par l'ampleur de son programme, son style néogothique flamboyant, et sa typologie en rupture avec la conception classique de l'hôtel particulier.

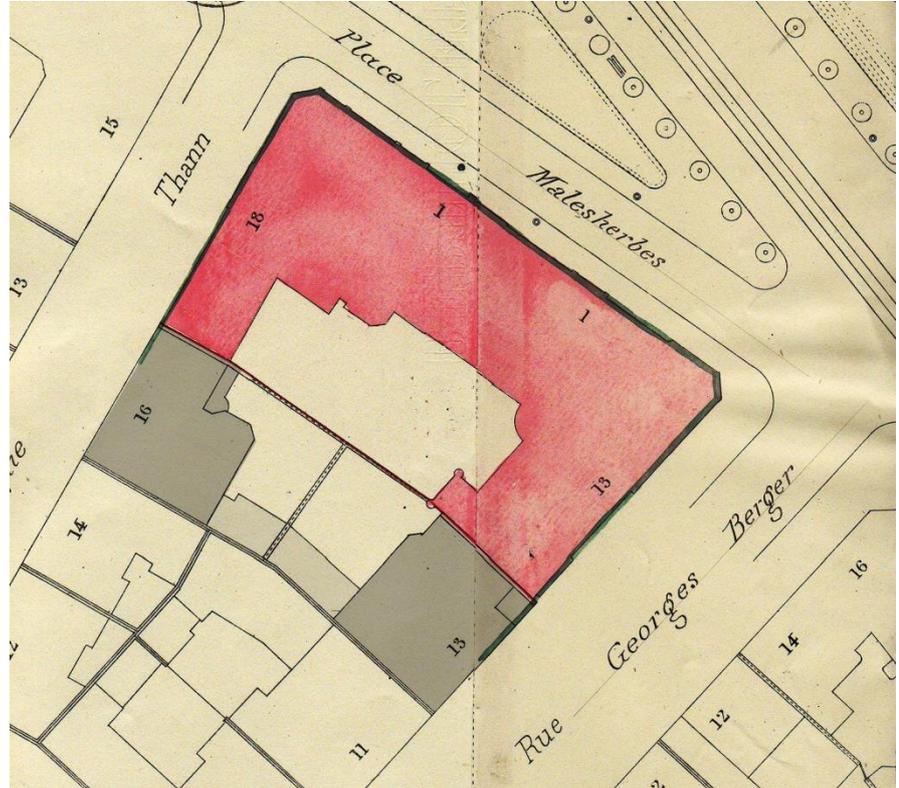
Ci-contre : plan des hauteurs ; dessin de la façade sur la place Général Catroux (la Semaine des Constructeurs, n°1, 1^{er} juillet 1882) ; Grand escalier peint par Urtin, collection Banque de France.





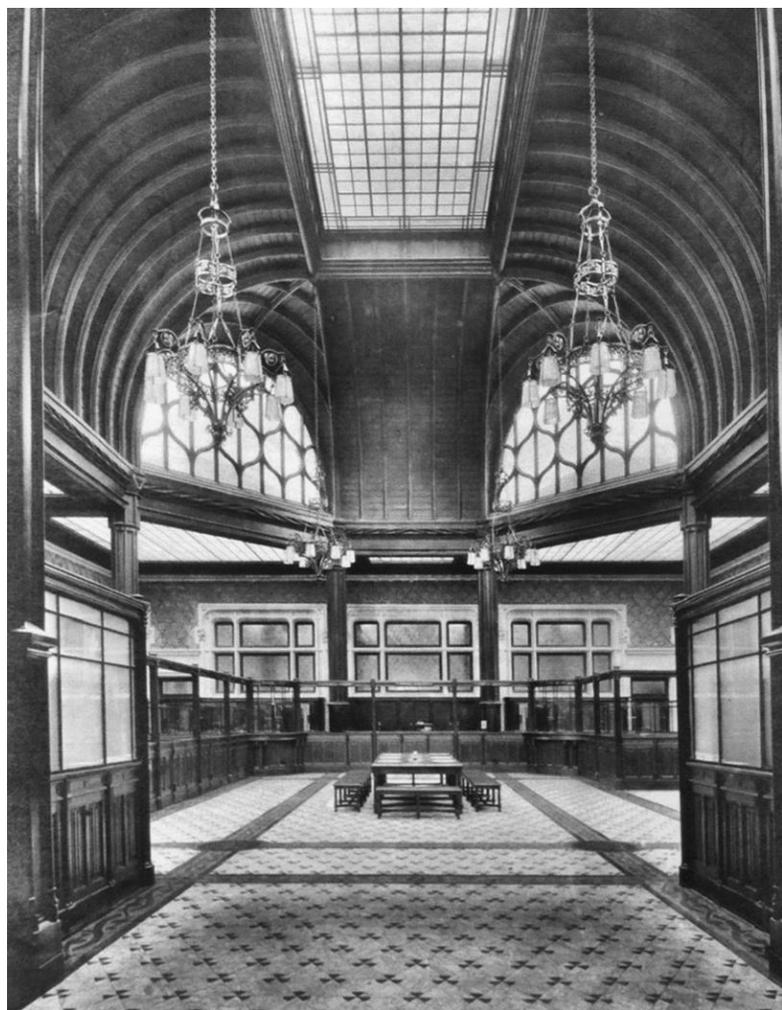
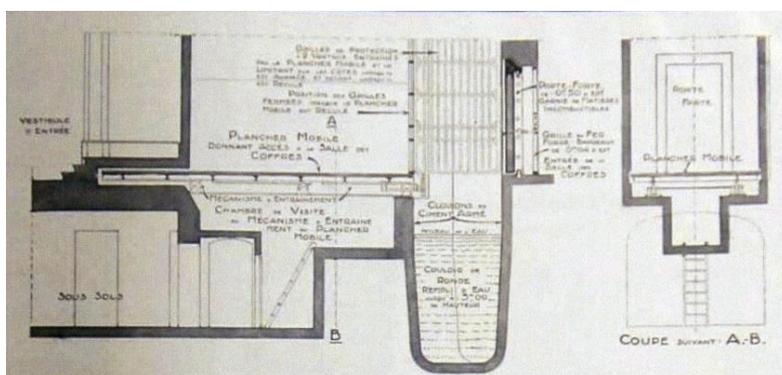
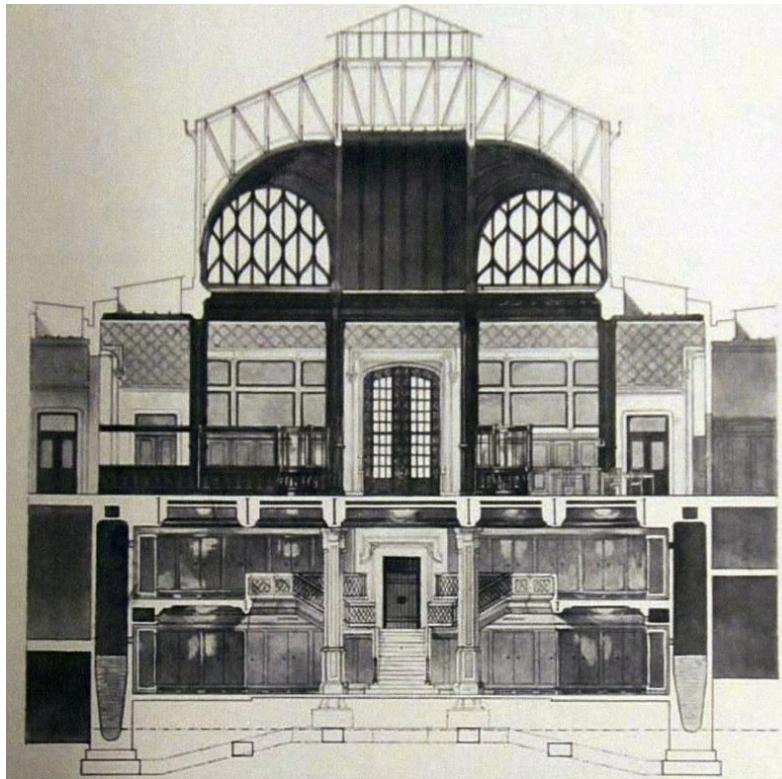
Ci-dessus : vue de l'ancienne salle à manger de l'hôtel Gaillard, détail d'une des nombreuses portes en bois sculpté datant du XV^e - XVI^e siècle et vue de l'escalier du puits .

Ci-dessous : plan cadastral de 1900 montrant les trois bâtiments construits pour Émile Gaillard au début des années 1880 avec à gauche l'hôtel particulier de la rue Thann, totalement remanié par la Banque de France, et, en bas, l'hôtel de la rue Berger aujourd'hui encore dans son état d'origine (archives de la Banque de France).



L'implantation à l'alignement, qui permet de libérer une cour intérieure sur laquelle donnent une aile publique d'un côté, une aile privée de l'autre et des espaces de service à rez-de-chaussée, fait directement référence aux résidences urbaines et palais italiens de la Renaissance. L'hôtel Gaillard, qui répond à un programme d'habitation, est d'abord conçu comme l'écrin d'une collection d'œuvres d'art des XV^e et XVI^e siècles. Les articles d'époque mentionnent l'aile Louis XII du château de Blois comme référence directe de la façade du bâtiment, avec la copie d'éléments remarquables de la période mais aussi la restitution de décors authentiques. Émile Gaillard, qui expose sa collection, enrichit le bâtiment de toute une série de meubles médiévaux, de tapisseries, sculptures et tableaux. Cette cohérence entre l'éclectisme du style architectural et les décors intérieurs donne à l'édifice tout l'intérêt souligné en 1997 par les membres de la Commission du Vieux Paris.

Ces trois bâtiments distincts sont réunis en 1922 à l'occasion du rachat par la Banque de France. Le projet, réalisé par Alphonse Defrasse, consiste alors à transformer une résidence privée de collectionneur en agence bancaire en apportant les attributs nécessaires à l'image de cet établissement institutionnel. Il s'agit d'une opération lourde, qui augmente les surfaces existantes de manière conséquente tout en composant intelligemment avec l'existant dans le respect des dispositions d'origine. En dehors des zones publiques, la majeure partie des espaces de l'hôtel a été réutilisée en évitant toute modification notable. La principale intervention correspond en effet à la création d'une nef sur deux niveaux qui, occupant la quasi-totalité de l'ancienne cour, relie les trois corps de bâtiment d'origine. Abritant le hall des guichets d'accueil et la salle des coffres, ces dispositions sont toujours en place, y compris le mobilier. La structure métallique de la verrière permet un éclairage naturel, avec au niveau inférieur, pour la salle des coffres, un remarquable dispositif de sécurité aujourd'hui encore en fonctionnement. Accessible par un plancher mobile évoquant le pont levis, celle-ci est entièrement isolée et entourée sur ses quatre cotés par un fossé bétonné, profond de 4m50 et rempli d'eau sur une hauteur de 2m. Cet aménagement entraîne une modification de la séquence d'entrée, notamment la suppression de la perspective sur cour. Cette campagne de travaux peut se résumer à une opération de densification qui ne modifie que très peu les dispositions intérieures du bâtiment, et ce n'est que bien plus tard que la Banque de France procède à la réfection complète de l'aile Thann, qui entraînera la disparition de cet hôtel particulier.



Ci-dessus : coupe transversale sur la salle des coffres et sur le hall du public et coupe sur le plancher mobile donnant accès à la salle des coffres au-dessus d'un fossé en eau (archives de la Banque de France) ; vue du hall du public au moment de l'inauguration en 1922, réalisé par Defrasse (archives de la Banque de France).



- Hôtel particulier - époque Gaillard [1878-1919]
- Succursale - travaux Defrasse [1919-1922]
- Hôtel particulier - époque Gaillard [1878-1919] / Succursale - travaux Defrasse [1919-1922]
- Succursale - travaux Defrasse [1919-1922] / Succursale - Banque de France [Après 1922]
- Hôtel particulier - époque Gaillard [1878-1919] / Succursale - Defrasse [1919-1922] et Banque de France [Après 1922]
- Vide

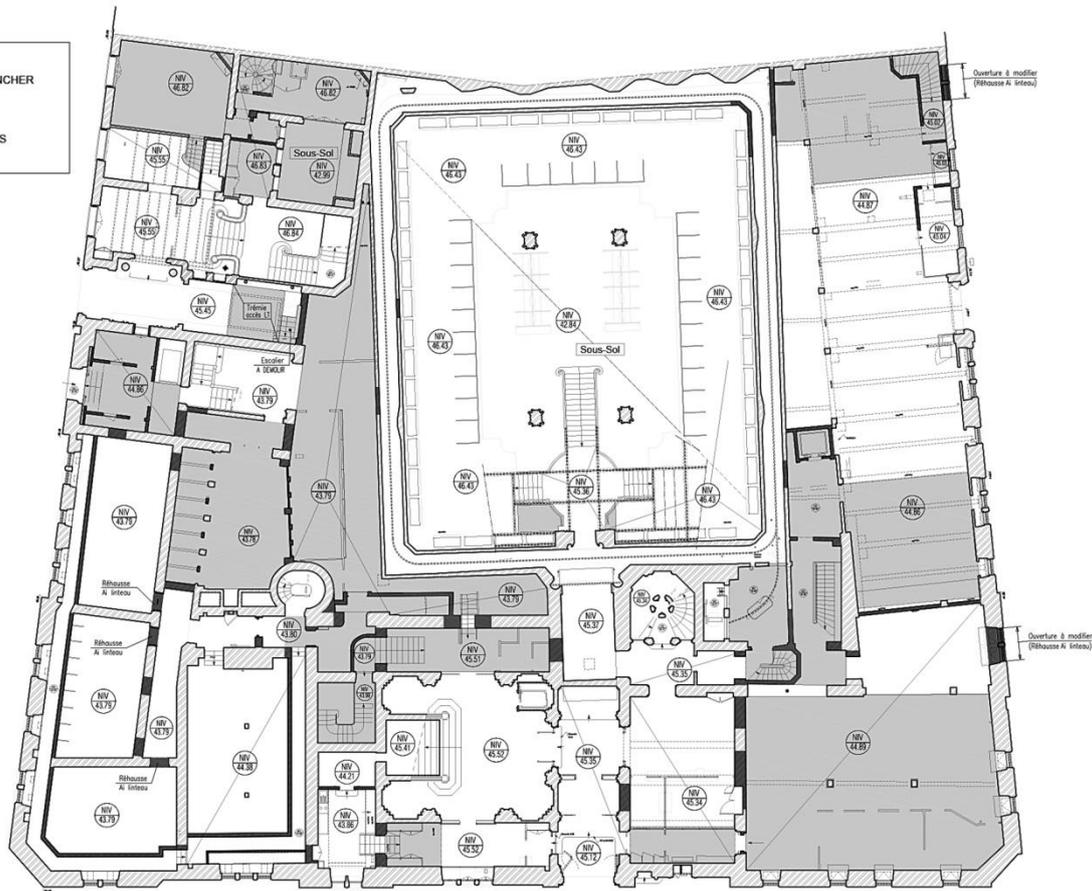
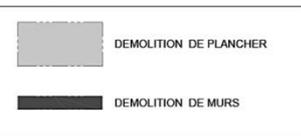
En haut : à gauche, chantier de la Banque de France dans la cour de l'hôtel Gaillard montrant la démolition d'un appentis existant remplacé par des sanitaires en 1922 (archives de la Banque de France), dans leur état actuel à droite.

Ci-dessus : plan de datation réalisé dans l'étude historique Grahal.

Ci-dessous : vues intérieures montrant l'aménagement des toilettes femmes et des vestiaires dans l'espace interstitiel entre la nef du hall public et l'aile Berger ; à droite, vue de l'aile Thann remodelée à plusieurs reprises par la Banque de France et faisant désormais partie intégrante de l'hôtel Gaillard.



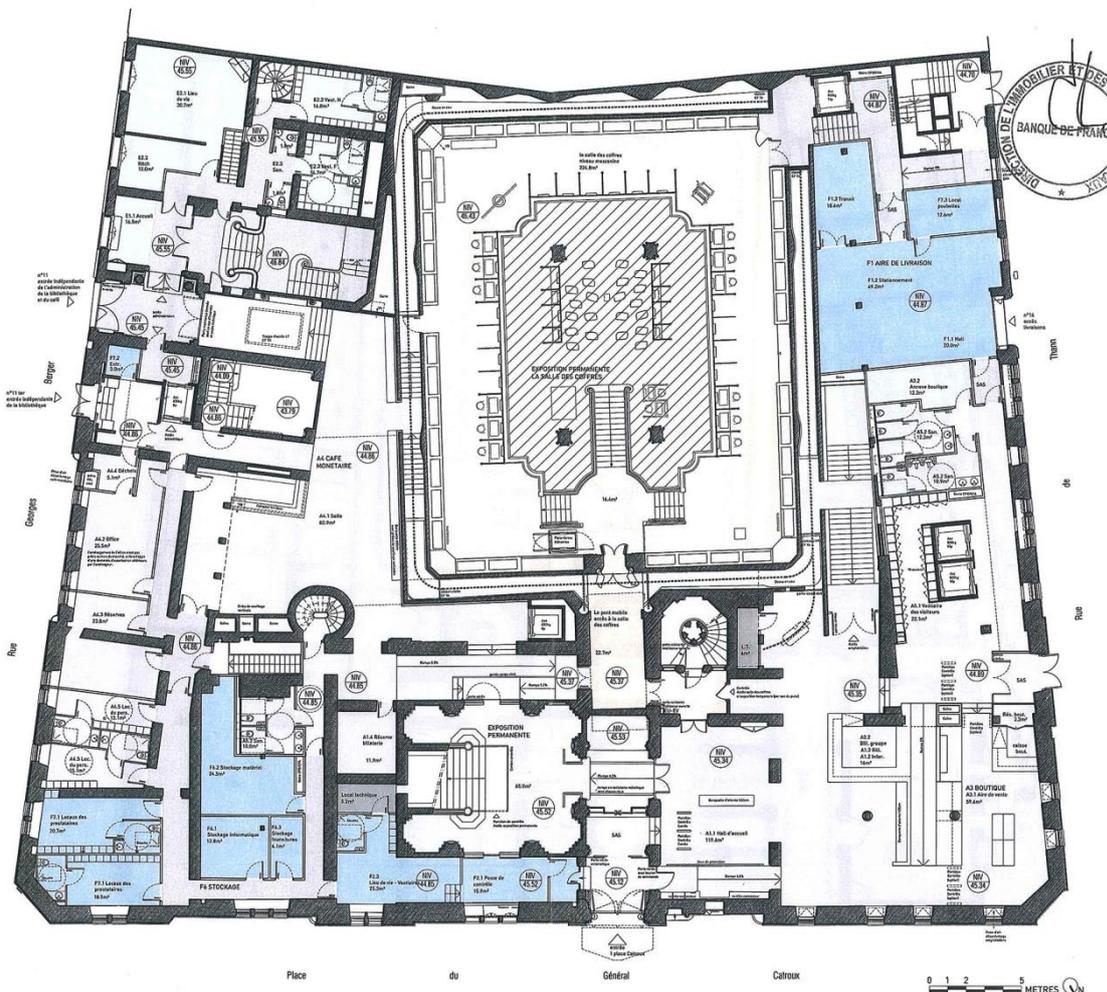
LEGENDE



Ci-dessus : plan des démolitions à rez-de-chaussée avec la modification du sol de l'entrée pour la mise aux normes d'accessibilité.

Ci-dessous : plan projeté à rez-de-chaussée montrant en bleu les zones logistiques liées au programme.

(documents de projet © Atelier Lion & associés)



Fermée en 2006, comme la moitié des établissements de la Banque de France, la succursale de l'hôtel Gaillard fait aujourd'hui l'objet d'un projet de cité de l'Économie et de la Monnaie. Plusieurs facteurs ont orienté cette décision, notamment depuis 1999, le classement en totalité du bâtiment. Le programme prévoit l'accueil de 100 000 visiteurs par an, principalement composé de scolaires. Il en découle un projet de muséographie pédagogique et ludique.

L'effet du projet sur le patrimoine que représente l'Hôtel Gaillard concerne trois sujets :

- les mises aux normes, qui concernent d'une part la mise en conformité avec la réglementation des personnes à mobilité réduite, avec pour conséquences la modification du sol de l'entrée, l'adaptation de la ferronnerie des années 1920 et la pose d'une nouvelle porte, la création de rampes accessibles aux handicapés au niveau du rez-de-chaussée et l'installation de nouvelles circulations verticales dans l'aile Thann. D'autre part, en termes de sécurité incendie, un ensemble de dispositifs s'avèrerait nécessaire à la transformation du site en ERP : les portes sculptées et les faux plafonds à la française des planchers métalliques feront l'objet d'une réfection ou seront soumis à de nombreuses modifications pour répondre aux normes de sécurité incendie.

- l'implantation des dispositifs de muséographie qui mêle mobiliers, écrans tactiles et projections, est supposée réversible. En l'état, le degré de précision des documents graphiques du permis de construire ne permet pas de vérifier les modalités d'accroche ou la nécessité d'une dépose des éléments de planchers afin d'assurer l'installation des réseaux.

- la portée des démolitions partielles issues de certains choix de projet, notamment la modification des toitures qui est rendue nécessaire pour permettre l'accessibilité de la quasi-totalité des terrasses, avec la création de deux émergences et d'une verrière (ce dispositif serait invisible de la rue) et le couvrement d'une cour de service pour l'aménagement d'une cafeteria en place de sanitaires Art Déco remarquables. Enfin, la maîtrise d'œuvre souhaite marquer l'entrée par la réalisation d'une marquise dont le dessin actuel, d'expression contemporaine, est susceptible d'évolution.

La CVP, qui fut en pointe pour la protection de cet ensemble, examine cette deuxième reconversion à la recherche d'une affectation digne de son cadre.



SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

- Étude Grahal, janvier 2011.
- Casier archéologique.
- *La Revue Générale de l'Architecture*, n° 3, 1882, pp. 120-121.

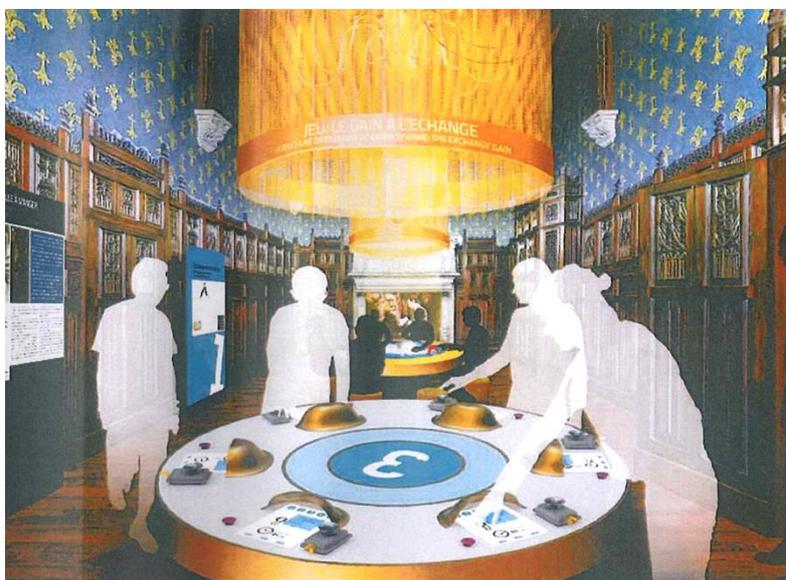
RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 15 juin 2012 à l'hôtel de Ville, sous la présidence de M^{me} Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet de reconversion de l'hôtel Gaillard en Cité de l'Économie et de la Monnaie.

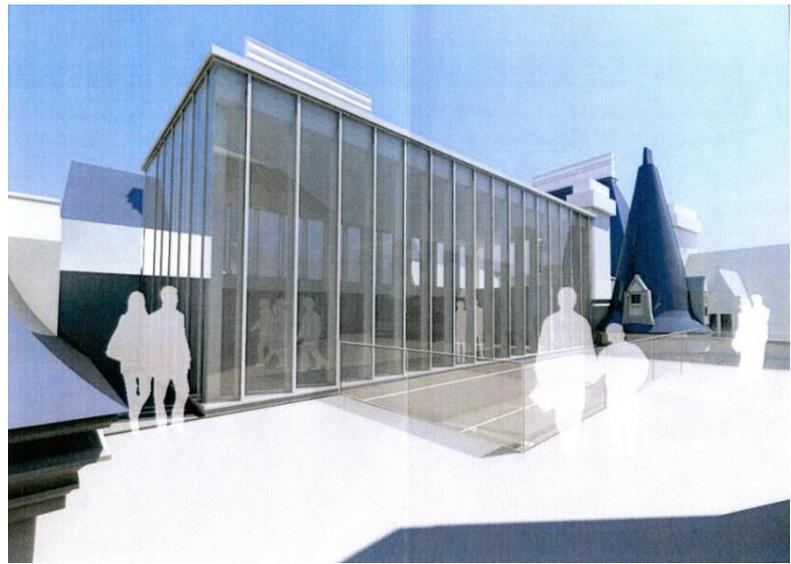
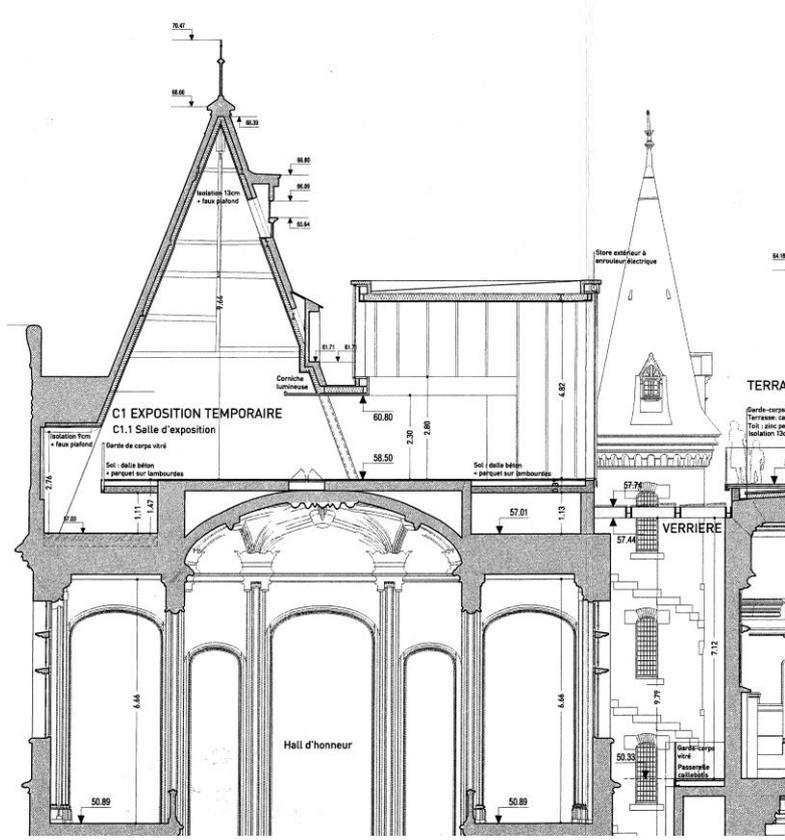
La Commission, consciente de la qualité de ce bâtiment qu'elle a contribué de manière décisive à faire classer, se félicite de la perspective de son ouverture au public avec la création de la Cité de l'Économie et de la Monnaie qui motive sa reconversion.

Elle regrette cependant que certains choix muséographiques ne participent pas à la mise en valeur de ce lieu et bien que la muséographie prévue soit donnée comme totalement réversible, elle s'inquiète de son impact sur l'ensemble du décor.

Enfin, elle souhaite que la mise aux normes nécessaire pour un bâtiment accueillant du public ait le moins d'impact possible sur le décor intérieur et l'aménagement des toitures (BMO du 17 juillet 2012).



Ci-contre, de haut en bas : installation muséographique de l'escalier d'honneur, du hall Defrasse et d'ancienne salle à manger de l'hôtel Gaillard (© Confino pour la scénographie).



Ci-dessus et ci-contre : coupe montrant la modification du versant intérieur des toitures ; vue actuelle et état projeté du volume construit destiné aux expositions temporaires.

Ci-dessous et ci-contre : coupe transversale de la cour de service qui serait dégagée et recouverte en vue de l'installation d'un café à rez-de-chaussée.

NB : l'ensemble des toitures est rendu accessible au public à l'exception de la nouvelle verrière.
(documents de projet © Atelier Lion & associés)



10, rue de l'Abbaye (6^e arr.) Restructuration d'un bâtiment industriel

Pétitionnaire : M. HOLDER, Francis - SOCIETE COFINHOLDER
PC 075 106 12 V 0013

Dossier déposé le 29/03/2012

« Réhabilitation d'un bâtiment sur cour de 3 étages + combles sur 2 niveaux de sous-sol à usage de bureau avec changement de destination partiel en habitation (2 logements créés), extension des planchers aux 1er et 2e étages en vue de la création de 2 jardins d'hiver et la création d'une terrasse au 1er étage après démolition de la verrière existante sur cour intérieure, installation d'un ascenseur, agrandissement des menuiseries extérieures, remplacement des châssis et ouverture de baies de portes.

SHON à démolir : 369 m², SHON créée : 40 m², surface du terrain : 742 m² »

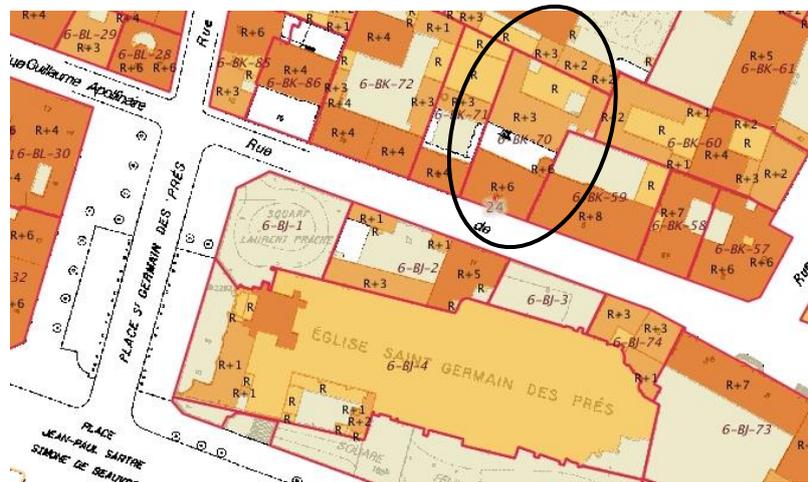
PROTECTION. Inscription à l'inventaire des Monuments historiques des caves du XIII^e siècle situées sous le bâtiment par arrêté du 22 février 1926.

PRÉSENTATION. La parcelle de l'actuel n° 10, rue de l'Abbaye est constituée en 1807 sur les terrains de l'abbaye de Saint-Germain des Prés saisis à la Révolution. Le sculpteur Louis Deseine (1748-1822) y fit d'abord construire plusieurs ateliers, dont le sien. Le jardin qui occupait le fond de la parcelle est remplacé en 1877 par une imprimerie pour la maison Chardon, imprimeur en taille-douce. Le bâtiment, réalisé par l'architecte Paul Lorain (1835-1949) - et non Paul Friésé comme il est parfois annoncé -, subsiste aujourd'hui derrière l'immeuble de rapport sur la rue bâti en 1882 (Henri Descaves architecte). L'imprimerie est un bâtiment de trois étages sur un rez-de-chaussée surélevé, construit avec une grande rigueur de composition, selon une trame verticale de piliers en pierre de taille discrètement sculptés qui rythme des travées largement ouvertes composées de doubles fenêtres séparées par de fins trumeaux de menuiserie sur une allège en brique soutenue par une poutrelle métallique. Le soin de cette élévation rationaliste se comprend mieux lorsqu'on sait que les ateliers qui la précédaient étaient élevés d'un étage seulement, et qu'elle était donc visible depuis la rue et l'église. La même élévation est reproduite sur les façades arrière, autour d'une cour vitrée. Après la société Chardon et Sermani, puis l'imprimeur à façon Witerman (ou Wittmann), les ateliers accueillirent la fabrication des célèbres images pieuses éditées par la maison Bouasse-Lebel. Au XX^e siècle, l'activité industrielle a laissé place à l'agence photographique de la Réunion des musées nationaux.

Libérée par la RMN, l'ancienne imprimerie fait aujourd'hui l'objet d'un projet de réaménagement en bureaux et habitation. Les modifications envisagées concernent des démolitions de planchers dans les étages, la dépose de la verrière, la construction d'une extension sur la seconde cour et la modification des façades. Le rez-de-chaussée de la façade principale serait modifié pour disposer d'une entrée de garage et d'un nouvel accès, entraînant la démolition d'une travée d'origine. Côté cour, toutes les allèges en brique seraient abaissées et la construction d'un « jardin d'hiver » contemporain dans l'un des angles entraînerait la dépose des allèges de deux travées. Des menuiseries -déjà changées- seraient déposées.

La question se pose donc de l'opportunité de modifier ces façades caractérisées par la régularité de leur écriture et dont la mise en œuvre est par ailleurs de grande qualité.

Ci-dessus : plan des hauteurs et vue actuelle de l'immeuble de rapport sur la rue (non concerné par la présente demande).



SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : D¹P⁴ 1.
- Archives nationales : MC XLVII/1125 (vente du 26 janvier 1877).
- *La semaine des constructeurs*, 7 avril 1877 et 9 avril 1881.
- *Bulletin municipal officiel*, 20 janvier 1877 et 12 février 1881.
- Anne Dugast et Isabelle Parizet, *Dictionnaire par noms d'architectes des constructions élevées à Paris aux XIX^e et XX^e siècles*, 1^{ère} série, tome II, p. 24, notice 1567 et tome III, p. 73, notice 3249.
- F. Blaschet, *Mémoires sonores*, Paris, L'Harmattan, 2007.



RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 15 juin 2012 à l'hôtel de Ville, sous la présidence de M^{me} Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet de restructuration d'un bâtiment industriel.

La Commission demande que la restructuration de ce bâtiment industriel n'ait aucun impact sur les caves médiévales de l'ancienne abbaye de Saint-Germain-des-Prés sises en-dessous, inscrites à l'inventaire depuis 1926.

La Commission ne s'est pas opposée à ce projet tout en souhaitant qu'il soit le plus respectueux possible de l'existant dans son exécution (BMO du 17 juillet 2012).

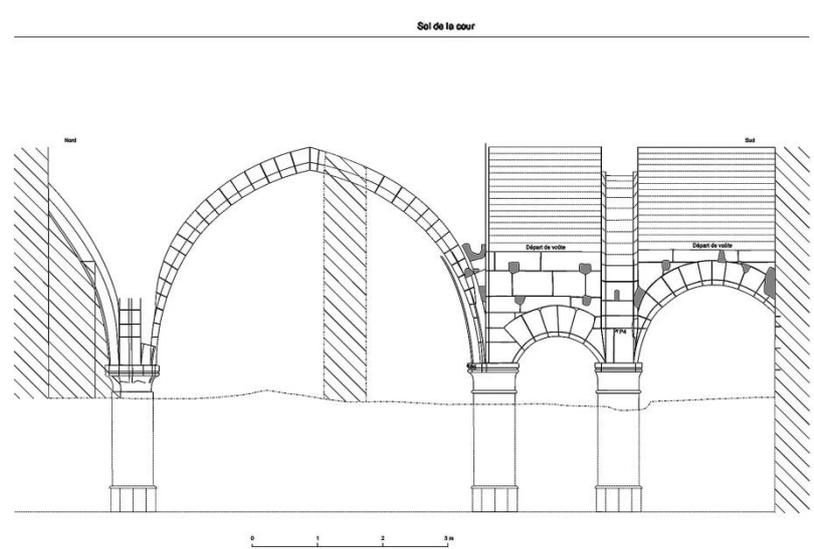
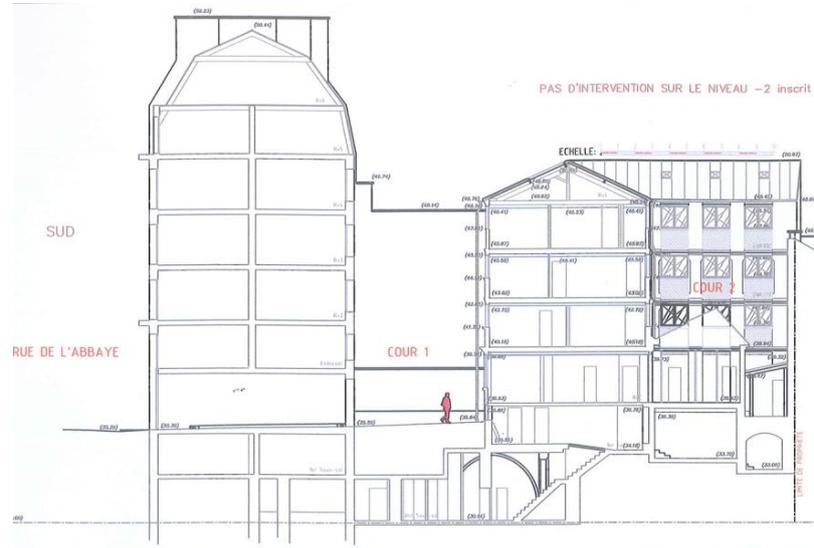
Ci-dessus, de haut en bas : vue actuelle, repérage des démolitions et élévation projetée pour la façade sur la première cour, à gauche, et pour les façades de la seconde cour à droite (documents de projet © Atelier des Feuillantines Patrimoine et Architecture).

COMMUNICATION SUR LES CAVES MÉDIÉVALES DE L'ABBAYE SAINT-GERMAIN DES PRÉS

La spécificité de ce site est d'être implanté au-dessus des vestiges de l'aile orientale du cloître de l'abbaye de Saint-Germain des Prés, œuvre de l'abbé Gérard de Mort († 1278). Le bâtiment sur cour est plus spécifiquement installé à l'emplacement d'une grande salle sur croisées d'ogives à quatre piliers décrite en 1653 comme « une salle de récréations » contiguë au parloir, qui pourrait avoir été à l'origine le noviciat. Les caves médiévales qui se situaient sous cette grande salle ont été partiellement conservées au second sous-sol de l'immeuble sur cour et sous cette dernière. Leur spécificité est de présenter deux types d'architecture bien distincts mais étroitement liés. Tandis qu'au nord, la cave est voûtée d'ogives, au sud, elle présente deux berceaux brisés parallèles, renforcés par des arcs doubleaux, qui retombent au centre de la salle sur deux piliers. Après visite sur place et étude des vestiges de la cave médiévale par le DHAAP aidé d'étudiants de la Sorbonne qui ont contribué à la réalisation des relevés, le projet a été amendé de manière à ne pas mettre en péril ces vestiges (installation du garage en rez-de-chaussée et non au sous-sol). Par précaution, le Service Régional de l'Archéologie a néanmoins émis une prescription de diagnostic archéologique, qui pourra éventuellement prendre la forme d'une surveillance de travaux. Ce diagnostic pourrait permettre de répondre à un certain nombre de questions restées en suspens lors de l'étude menée par le DHAAP, faute de pouvoir réaliser des sondages (la cave est aujourd'hui remblayée sur environ 1/3 de sa hauteur).

Ci-contre, de haut en bas : coupe longitudinale sur la parcelle (© AFPA), montrant l'emplacement des voûtes médiévales sous la cour et sous l'imprimerie ; relevé d'une partie des voûtes actuellement visibles dans les caves (dessin de J. Barthel, V. Bresson, G. Chamet et E. Litova).

Ci-dessous : vue de la cave en 1921 (cliché Lansiaux) et état actuel.



42, rue Croix des Petits-Champs (1^{er} arr.) Réunion de deux immeubles anciens

Pétitionnaire : M. CAYLA, Alexandre - HÔTEL DE ROUEN SAS
PC 075 101 12 V 0017

Dossier déposé le 21/03/2012

« Réhabilitation d'un bâtiment de 5 étages sur 1 niveau de sous-sol à usage d'hôtel de tourisme avec changement partiel de destination d'un commerce en vue de l'extension de l'hôtel et permutation de 4 m² d'hôtel en commerce, création d'un ascenseur côté courrette, remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures et ravalement des façades, modification d'aspect extérieur et déplacement de liaisons verticales.

SHON démolie : 18 m², SHON créée : 9 m², ST : 100 m² »

PROTECTION. Aucune.

PRÉSENTATION. Le bâtiment actuel consiste en la réunion de deux petits immeubles de deux travées chacun, probablement bâtis au XVII^e siècle. Dans les mains d'un même propriétaire depuis 1787, ils ont été réunis avant 1825 en une seule entité, destinée à accueillir un hôtel garni de quatre chambres par étage. À cette occasion, un escalier commun a été construit à l'emplacement de la partie arrière de l'ancien mur mitoyen, et un ravalement a unifié la façade. Ces deux constructions se distinguent toutefois encore par la différence d'élévation : cinq étages carrés à gauche, et quatre seulement à droite, surmontés par un ancien étage mansardé, aujourd'hui transformé en retiré. La distribution décrite en 1825 est toujours en place aujourd'hui.

Pour améliorer le standing de cet hôtel de tourisme, le bâtiment serait entièrement restructuré pour proposer de plus grandes chambres. Il est donc demandé de démolir l'ancien mur mitoyen en totalité ; une incertitude subsiste quant à la conservation des planchers. Pour mieux utiliser le dernier niveau, on demande à aligner la façade des deux travées de droite au même nu que celles de gauche. Au rez-de-chaussée, les devantures des boutiques seraient refaites, l'entrée déplacée et l'ancienne enseigne « Hôtel de Rouen » retirée.

Avec la disparition du mur porteur central et l'unification générale de la façade, tant au rez-de-chaussée qu'au dernier étage, les dernières traces qui permettent de lire l'évolution de ces constructions disparaîtraient.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : DQ¹⁸ 202 et D¹P⁴ 315.
- Archives nationales : ET/XCVII/421 (vente du 17 juin 1767) et ET/LXXXII/858 (adjudication du 16 octobre 1825).

RÉSOLUTION

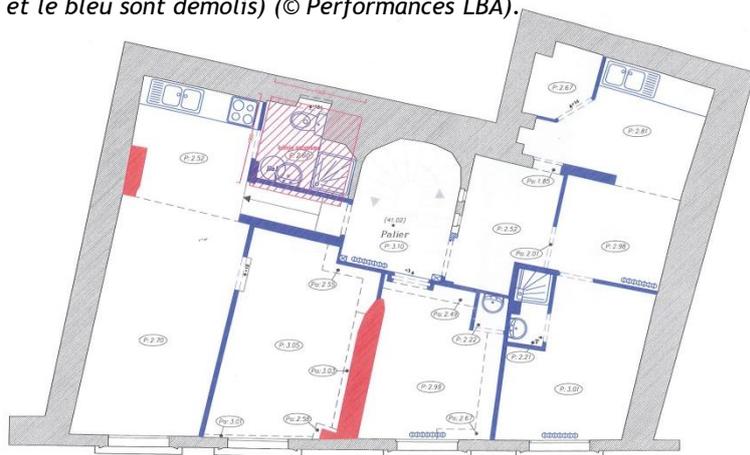
La Commission du Vieux Paris, réunie le 15 juin 2012 à l'hôtel de Ville, sous la présidence de M^{me} Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet de réunion de deux immeubles anciens.

La Commission ne souhaite pas que la réunion de ces deux immeubles à des fins d'exploitation hôtelière entraîne une uniformisation de la façade. A cet effet, elle demande que soit conservé le retiré du dernier étage.

Elle s'inquiète des effets des travaux sur l'intégrité de l'immeuble qui serait consécutifs à la démolition de l'ancien mur mitoyen nécessitée par la redistribution des étages (BMO du 17 juillet 2012).



Ci-dessus : plan des hauteurs, carte postale vers 1900 représentant l'angle avec la rue Coquillière et perspective actuelle.
Ci-contre, vue actuelle des deux immeubles et vue de l'état projeté.
Ci-dessous : plan des démolitions dans les étages courants (le rouge et le bleu sont démolis) (© Performances LBA).



Pétitionnaire : M. CASSEGRAIN, Jean

LES BOUTIQUES LONGCHAMP SAS

PC 075 101 12 V 0020

Dossier déposé le 20/04/2012

« Modification de la devanture, déplacement de trémies d'escalier du rez-de-chaussée au 2^{ème} étage, création d'une trémie d'ascenseur au 2^{ème} étage, ouverture de baies intérieures aux rez-de-chaussée et 1^{er} étage et ravalement partiel des façades sur rue d'une boutique de maroquinerie. SHON démolie : 11 m² »

PROTECTION. Au n° 404, rue Saint-Honoré, inscription à l'inventaire des Monuments historiques de la façade sur rue et la toiture correspondante par arrêté du 5 juin 1962.

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 6 avril 1992 : vœu en faveur de la conservation de la façade de l'immeuble.

- Séance du 3 juin 1997 : vœu contre l'altération de la maison, et en faveur de la conservation des éléments anciens et d'une partie de la cour sise 4, rue Richepance.

PRÉSENTATION. Ces deux immeubles ont été élevés au XVIII^e siècle comme maisons de rapport, avec boutiques au rez-de-chaussée. Le n° 404, large de quatre travées, repose sur un socle de trois arcades, englobant rez-de-chaussée et entresol, à la manière des élévations nobles de l'immeuble parisien classique. Il a été bâti en 1735, pour un commissaire aux galères, par le maître maçon et entrepreneur Pierre Grandhomme. Le passage cocher qui occupait initialement l'arcade centrale a disparu lors de la redistribution complète de la parcelle effectuée au milieu du XIX^e siècle, consécutivement à l'ouverture de la rue du Chevalier de Saint-Georges (1807), sur laquelle fût déplacée l'entrée de l'immeuble. Cette nouvelle rue a entraîné le dégagement du pignon de la maison. Traité comme support d'annonces commerciales dès 1839, il a pris l'aspect d'une façade percée de fenêtres et de vitrine lors de la restructuration complète de l'immeuble en 1996-1997. Sur la façade principale, cette campagne a achevé de faire disparaître les traces de la distribution ancienne du rez-de-chaussée, déjà altérée, mais a aussi été l'occasion de redonner le socle en pierre de l'immeuble et, ainsi, de retrouver une cohérence à l'ensemble de l'élévation aux détails décoratifs caractéristiques de la première moitié du XVIII^e siècle.

L'immeuble voisin (n° 402), large de deux travées, a été construit après 1738 et avant 1764. Son histoire est moins bien connue : le fond de la parcelle est reconstruit en 1856, et le corps sur rue est surélevé et redistribué avant 1876. Aujourd'hui, il présente une sobre façade en pierre de taille, simplement animée par d'élégants garde-corps de fer forgé. Il conserve son escalier d'origine, à rampe de serrurerie à barreaux carrés. Dès l'entre-deux-guerres, l'entresol semble avoir été entièrement ouvert pour les besoins du commerce.

Le projet actuel vise à agrandir la boutique occupée par le maroquinier Longchamp qui occupe depuis 2002 le sous-sol, le rez-de-chaussée et l'entresol de l'immeuble d'angle. Après avoir envisagé de démolir l'escalier XVIII^e du n° 402 de manière à disposer au rez-de-chaussée et à l'entresol d'un vaste espace libre d'un seul tenant, les demandes de démolitions portent aujourd'hui sur plusieurs portions de l'ancien mur mitoyen aux deux premiers niveaux. En façade du n° 404, on sollicite la démolition des devantures et de leurs allèges, faisant pourtant partie des restitutions effectuées en 1996 dans le cadre de la rénovation de la façade ISMH. Elles seraient remplacées par des châssis en « inox poli miroir ». Une enseigne serait placée sur le mur pignon.



Ci-dessus, de haut en bas : plan des hauteurs ; détail du mascaron au-dessus de l'ancien passage cocher ; vue de la façade en 1921 (© musée Carnavalet Roger-Viollet).

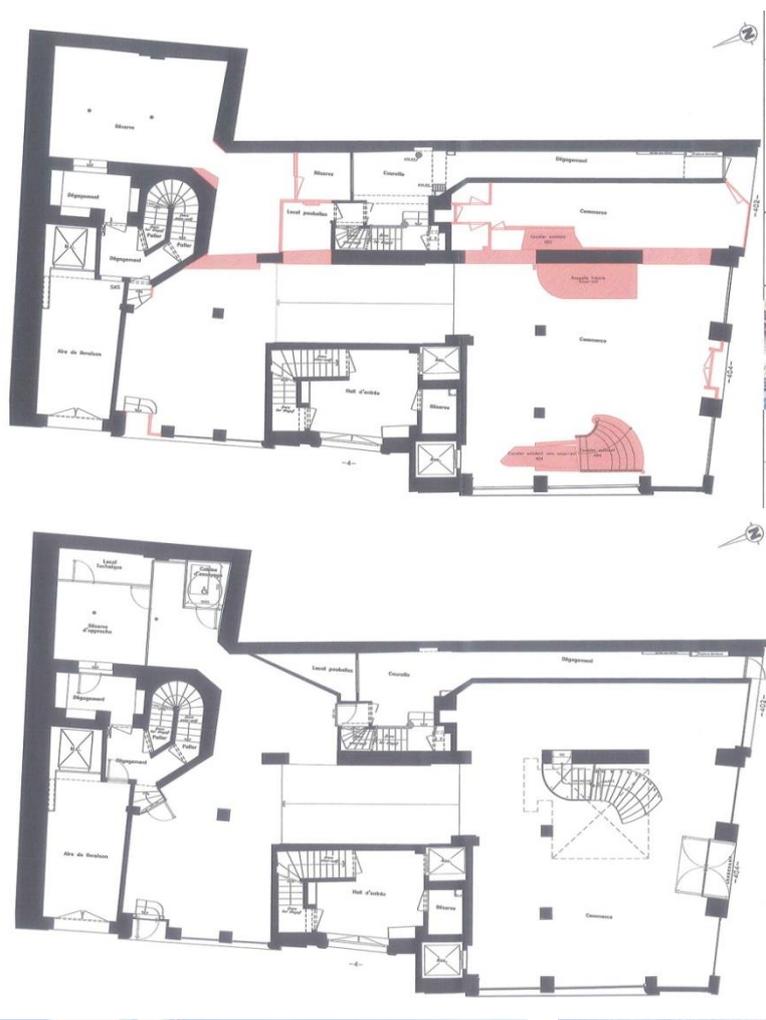
RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 15 juin 2012 à l'hôtel de Ville, sous la présidence de M^{me} Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet de réunion du socle commercial de deux immeubles du XVIII^e siècle.

La Commission ne s'est pas opposée au projet de réunion du socle commercial des deux immeubles tout en demandant que le percement du mur de refend mitoyen nécessité par ce projet soit limité au minimum (BMO du 17 juillet 2012).

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Étude GRAHAL, juillet 2009.



Ci-dessous : à gauche, plan des démolitions demandées à rez-de-chaussée et plan projeté ; à droite, élévation projetée (© Carbondale).

En bas, de gauche à droite : vue actuelle de l'angle, vue projetée (© Carbondale) et détail de la façade actuelle du n° 402, rue Saint-Honoré.



7, rue des Guillemites (4^e arr.)

Ouverture d'une vitrine dans un immeuble protégé du Marais

Pétitionnaire : M. ROCCHIETTA, Georges
ATLAND RUE DES GUILLEMITES
DP 075 104 12 V 0069
Dossier déposé le 23/02/2012

Fin du délai d'instruction : 11/07/2012

« Ravalement des façades sur rue et cour et création d'une baie de porte sur rue pour le local commercial à rez-de-chaussée. »

PROTECTION. Immeuble à conserver ou à restaurer dans le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Marais.

PRÉSENTATION. Ancienne rue des Singes, la rue des Guillemites est ouverte au XIII^e siècle pour desservir le couvent des Blancs-Manteaux. Parallèle à la rue Vieille du Temple, large artère commerçante, elle est lotie à nouveau au XVII^e siècle de petites maisons de rapport. Le n°7 -vis-à-vis la façade arrière de l'hôtel Amelot de Bisseuil- est un immeuble en U avec deux cours, dont la première est fermée sur la rue par un mur de clôture percé d'une porte cochère en plein cintre. Les trois corps de logis étaient initialement élevés de trois étages carrés, celui du milieu a été surélevé. L'ensemble du rez-de-chaussée est en appareil mixte de pierre de taille. Les garde-corps des trois premiers niveaux et la rampe d'escalier en fer forgé signalent une construction du milieu du XVIII^e siècle.

Le projet actuel vise le réaménagement du local d'activité au rez-de-chaussée, à droite de la cour. Afin de créer un commerce, on demande l'ouverture d'une vitrine sur la rue. Cette démolition ferait disparaître une croisée ancienne garnie de barreaux de fer forgé, et prolongerait plus avant dans la rue la généralisation des vitrines dans une rue qui n'avait pas de caractère commercial. Il est également demandé l'ouverture d'une trémie entre le rez-de-chaussée et le sous-sol, mais il n'a pas été possible de visiter les caves...

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : DQ¹⁸ 422.
- Alexandre Gady, *Le Marais, Guide historique et architectural*, Paris, 2004.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 15 juin 2012 à l'hôtel de Ville, sous la présidence de M^{me} Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet d'ouverture d'une vitrine dans un immeuble protégé du Marais.

La Commission demande que le projet de percement proposé soit d'un impact visuel le plus réduit possible, et effectué dans le respect des lignes d'appareillage de la maçonnerie (BMO du 17 juillet 2012).

Ci-contre, de haut en bas : PLU ; vue actuelle de la façade ; élévation de l'état actuel et de l'état projetée, avec l'ouverture d'une vitrine dans le mur de pierre, à droite du passage (© Millet Chabeur architectes).



6, boulevard Malesherbes, 2, rue Pasquier et 1-3, rue de l'Arcade (8^e arr.) Dépose d'une marquise et d'une devanture de 1945

Pétitionnaire : M. SAYAG, Thierry
STE OLIVIER GRAND DIFFUSION
DP 075 108 12 V 0146
Dossier déposé le 18/04/2012

« Modification de la devanture d'une boutique avec suppression de la marquise, pose de stores et déplacement d'une trémie d'escalier. »

PROTECTION. Aucune. PLU : la parcelle est signalée.

PRÉSENTATION. Cet immeuble, qui n'a pas pu être visité, forme la pointe d'un îlot qui paraît dater du début de l'haussmannisation.

La marquise, entre le rez-de-chaussée commercial et les étages, a été conçue en 1939 mais construite après-guerre par l'architecte Robert Lebet pour un décorateur du nom de Flachet. L'ouvrage, qui remplaçait une première marquise de bois endommagée, est constitué d'un caisson de tôle à bords moulurés d'un dessin Art Déco moderniste, dont les faces ajourées sont équipées de dalles de verre armé. Un store enroulable retombait sur un mètre côté boulevard et sur l'angle. Cette intervention fut accompagnée du placage d'un marbre sombre qui orne toujours la devanture et avec laquelle la marquise forme un ensemble cohérent.

Les exploitants successifs de la boutique se sont accommodés de ce décor soigné qui demeure en bon état. Il constitue un bon exemple d'adjonction architecturale permettant de distinguer les registres horizontaux du boulevard haussmannien.

Un nouveau commerçant va s'installer et souhaite remplacer le placage de marbre par du bois et supprimer la marquise dont l'élégance et la visibilité signalent cet immeuble d'angle, en faisant de longue date partie de sa façade. La marquise serait remplacée par une corniche de pierre rapportée.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Archives de Paris : VO¹³ 175.

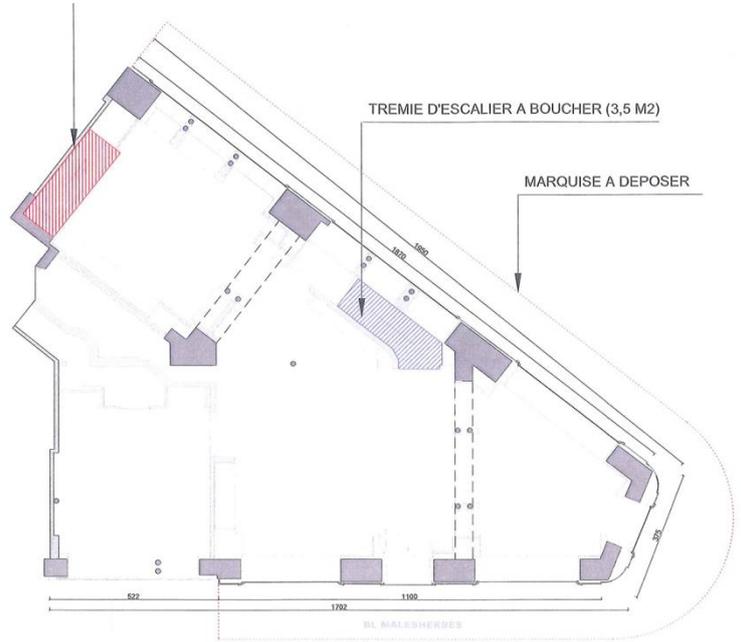
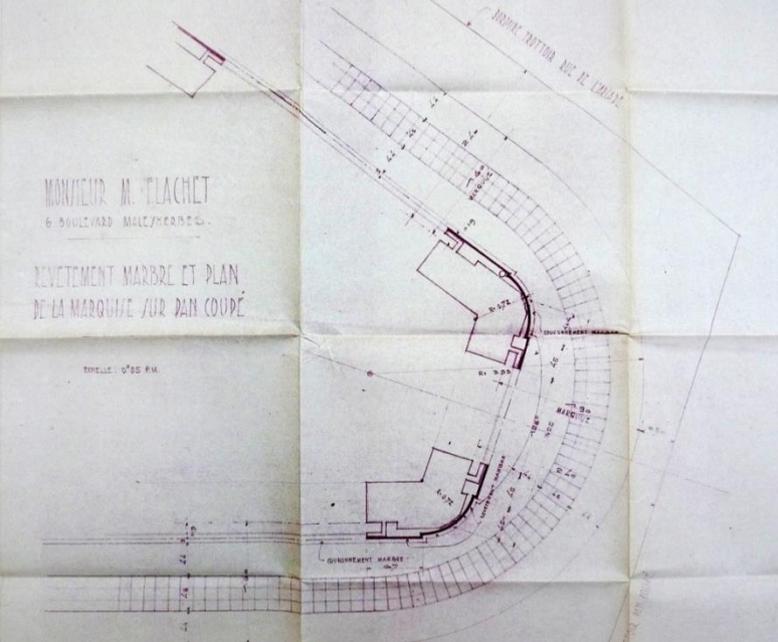
RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 15 juin 2012 à l'hôtel de Ville, sous la présidence de M^{me} Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet de dépose d'une marquise et d'une devanture de 1945.

La Commission souhaite que cette devanture avec marquise représentative du design des années 1930 soit conservée dans sa totalité (BMO du 17 juillet 2012).

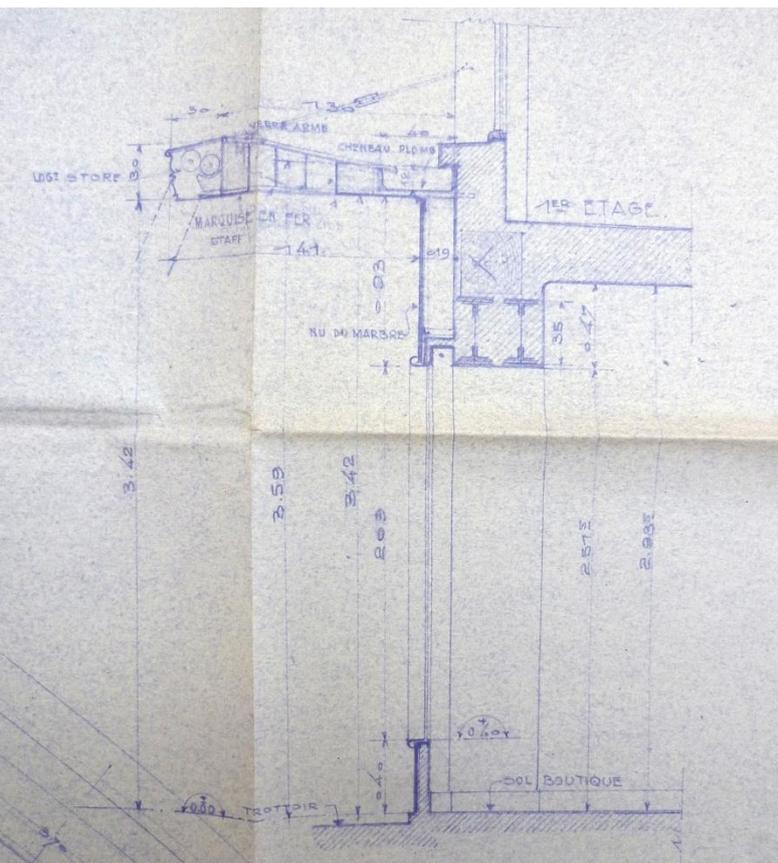
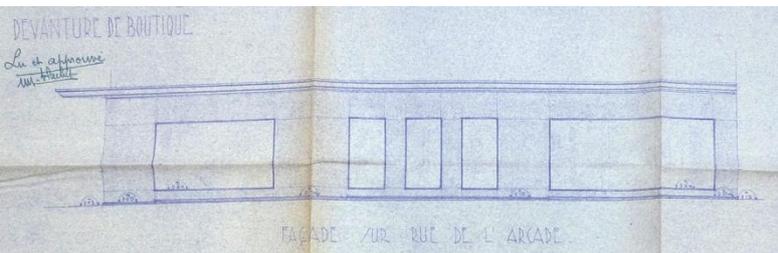
Ci-contre : plan des hauteurs, vue actuelle de l'immeuble à l'angle des trois rues, détail de la marquise et de la devanture qui demeurent aujourd'hui dans leurs dispositions d'origine.





Ci-dessus et ci-dessous : plan de la marquise sur le pan coupé en 1945, façade sur la rue de l'Arcade et coupe (Archives de Paris).

Ci-contre, de haut en bas : plan des démolitions, façade existante sur la rue de l'Arcade, façade projetée sur la rue Pasquier et le pan coupé, élévations existante et projetée du pan coupé (© Charles Zana, architecte).



7-9bis, rue Courat (20^e arr.) Démolition totale d'un pavillon et d'un atelier

Pétitionnaire : M. KELLER, Alain - CHEZ STE BSA

PC 075 120 12 V 0010

Dossier déposé le 15/02/2012 modifié le 12/03/2012

« Construction d'un bâtiment de 5 étages sur 2 niveaux de sous-sol à usage de bureau et de commerce à rez-de-chaussée avec toiture-terrasse végétalisée après démolition de 3 bâtiments.

SHON créée : 2491 m², hauteur du projet : 20 m»

PROTECTION. Aucune.

PRÉSENTATION. Cette ancienne rue du village de Charonne, déjà identifiée au XVIII^e siècle, délimite un îlot bordé à l'ouest par le chemin de fer de ceinture, entre les stations de Bagnolet et Avron.

La rue Courat n'a cependant été occupée que progressivement et présentait un bâti discontinu jusqu'à la fin du XIX^e siècle. À cette époque, une première construction est édifée (en 1894) par Victor Gentil sur le n° 7, en retrait de l'alignement. Il s'agissait d'une maison en brique comptant quatre travées sur la cour, adossée à la limite nord de la parcelle et élevée d'un étage carré sur caves. Elle fut construite selon un dessin assez différent du permis de construire et complétée, sans doute rapidement, par une travée supplémentaire en fond de cour.

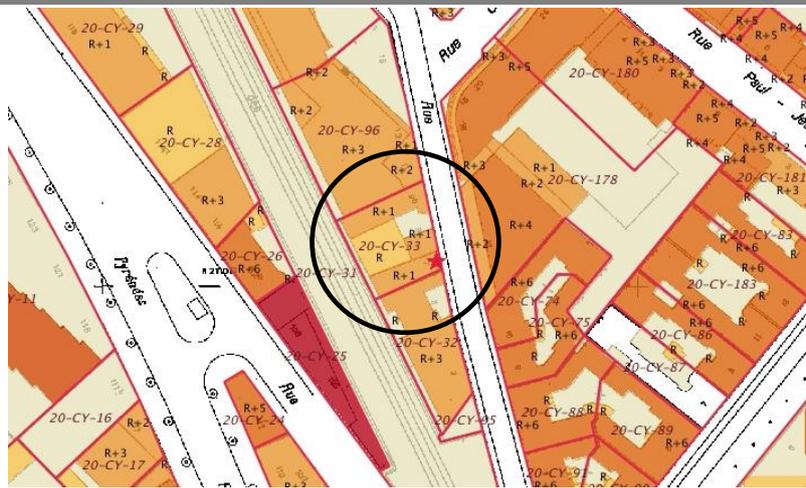
Les ateliers qui lui font face au n° 7 ont été élevés sans doute en deux campagnes à partir de 1899, pour le compte du même propriétaire, un certain M. Ougen, par l'architecte Dürr qui ajouta un accès sur la rue. La réunion en une propriété unique et la géométrie des parcelles peuvent expliquer le choix de plan masse, fréquent pour la petite industrie, qui oriente les façades principales vers une cour ouverte sur rue.

En 1932, le bâti est à nouveau complété, sans recours à un architecte, par une habitation (correspondant à la partie de brique silico-calcaire) d'un étage sur rez-de-chaussée entre la première maison de 1894 et l'alignement.

Il n'a pas été possible de visiter cet ensemble dont la démolition est demandée pour laisser place à un immeuble de cinq étages sur deux niveaux de sous-sol.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Archives de Paris : VO¹¹ 811 et VO¹² 164.



RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 15 juin 2012 à l'hôtel de Ville, sous la présidence de M^{me} Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet de démolition totale d'un pavillon et d'un atelier.

La Commission a accepté cette démolition, tout en appelant à la vigilance quant à l'évolution actuelle du bâti modeste des arrondissements périphériques (BMO du 17 juillet 2012).

Ci-dessus : plan des hauteurs et vue actuelle de la maison et de l'atelier sur la rue Courat.

Ci-dessous : vue à vol d'oiseau de la rue Courat.

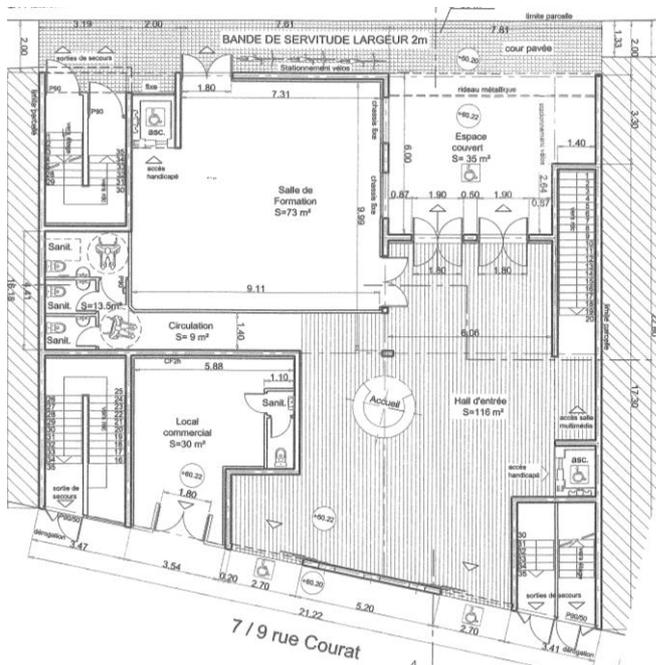
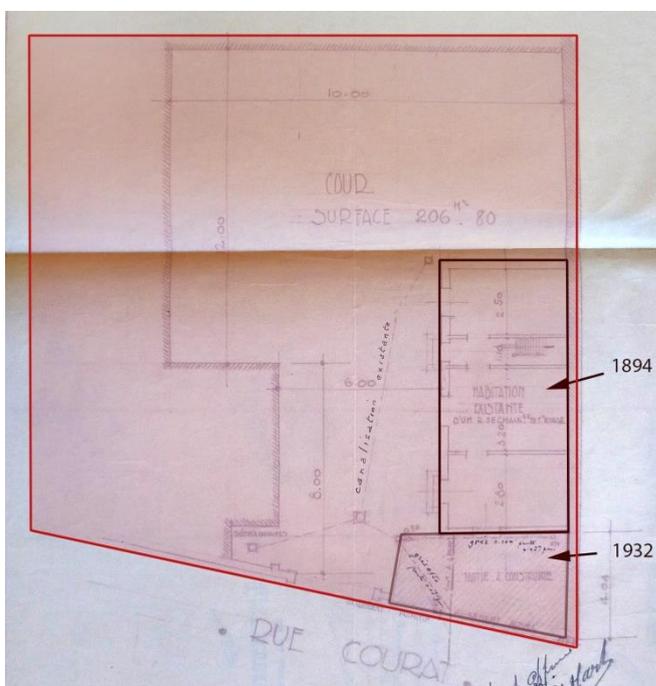




Ci-dessus : vue actuelle avec les constructions sur cour dont la démolition est demandée.

Ci-contre, de haut en bas : plan montrant l'évolution de la parcelle (© Archives de Paris) et rez-de-chaussée projeté.

Ci-dessous : insertion paysagère du nouveau bâtiment (© Serge Klibaner architecte).



15, rue du Bac (7^e arr.)

Découverte d'un vestige de la caserne des mousquetaires gris

Pétitionnaire : M. BATESTI, Philippe - ERI SARL

PC 075 107 12 V 0004

Dossier déposé le 19/01/2012

« Réhabilitation d'un bâtiment de 4 à 6 étages sur 1 niveau de sous-sol à usage d'habitation, de commerce et d'artisanat supprimé, en vue d'une extension des commerces, avec démolition et reconstruction de planchers à tous les niveaux, fermeture d'une courette, remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures, réfection de la couverture et ravalement des façades.

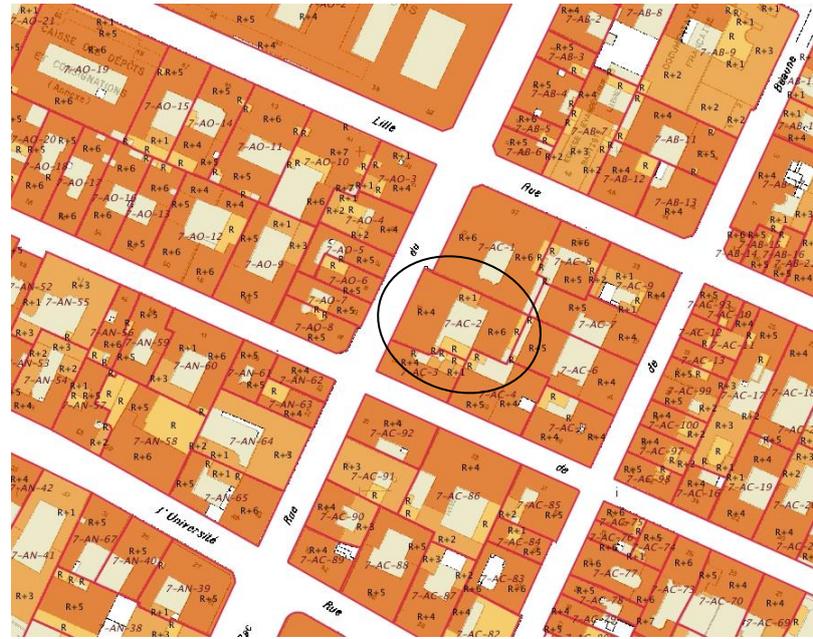
SHON à démolir : 161 m², SHON créée : 176 m², ST : 659 m². »

PROTECTION. Immeuble à conserver ou à restaurer dans le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du 7^e arr..

PRÉSENTATION. Dans le cadre du lotissement du parc de l'hôtel de la reine Marguerite, l'îlot délimité par les rues du Bac, de Verneuil, de Lille et de Beaune était dévolu à accueillir un marché, entouré d'immeubles d'habitation. Inaugurée en 1639, « la halle Barbier » est rapidement abandonnée par manque de fréquentation et le site est finalement retenu par Louis XIV pour accueillir la caserne de la première compagnie des mousquetaires, dits les mousquetaires gris. Décidé en 1659, le regroupement d'une compagnie militaire en un lieu spécifique était une nouveauté de fonctionnement, permettant d'éviter le logement de soldats chez l'habitant. À cet effet, l'ancienne halle est lourdement restructurée et les corps de logis périphériques en partie reconstruits en 1669-1670, notamment sur la rue du Bac. Ces immeubles d'habitation comptent trois étages carrés sur un rez-de-chaussée occupés par des écuries autour d'une cour. Deux passages cochers au milieu des élévations de la rue du Bac et de la rue de Beaune, donnent accès à la cour. Dès 1715, les constructions médiocres du règne de Louis XIII sont dans un tel état de vétusté que les mousquetaires doivent quitter les lieux jusqu'aux réparations conduites par Robert de Cotte et Jean Beausire en 1720-1721. C'est à cette campagne de travaux que l'on peut associer les dessins conservés à la Bibliothèque nationale de France représentant les deux faces du passage cocher de la rue du Bac. Le décor sculpté qu'ils représentent doit être rapproché de la mention dans les comptes des Bâtiments du roi dans les mêmes années de l'intervention du sculpteur René Charpentier (1680-1723), collaborateur habituel de Robert de Cotte.

La compagnie d'élite de la garde du roi occupa le site jusqu'à sa suppression par Louis XVI en 1775. Vendue, la caserne est à nouveau transformée en un marché, dit « de Boulainvilliers » du nom du nouveau propriétaire. En 1833, le marché ferme à son tour et les terrains sont vendus séparément, entraînant des évolutions diverses des constructions des XVII^e et XVIII^e siècles. Sur l'ensemble de l'îlot, une trentaine de travées anciennes subsistent, réparties aléatoirement par groupe de quatre à huit.

La façade du n°15 de la rue Bac, malgré son aspect milieu XIX^e siècle, compte parmi les façades anciennes, datant de 1669-70 et réparées en 1720-21. En faisant abstraction des garde-corps en fonte, des persiennes et des linteaux droits qui masquent l'arc surbaissé des baies, on retrouve l'élévation simple d'origine, encore visible à l'angle de la rue de Verneuil. L'immeuble présente en outre les traces, à son extrémité gauche, de l'entrée principale de la caserne, avec ses piédroits à refends et les deux petites consoles du 2^e étage qui soutenaient le fronton, correspondant au dessin du cabinet des Estampes.



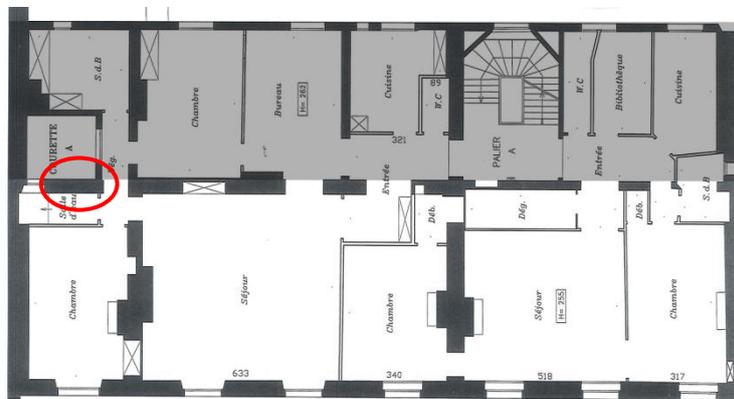
Ci-dessus : plan des hauteurs et vue actuelle de la façade, avec, au premier plan, la travée correspondant à l'ancien entrée de la caserne des mousquetaires gris.

Au XIX^e, le passage cocher a perdu sa fonction, le bâtiment a été doublé en épaisseur et transformé en immeuble de rapport. La visite des lieux a permis toutefois de découvrir un élément qui avait été oublié. L'architecte de cette opération a pris soin de disposer une courette au débouché de l'ancien passage cocher, ce qui a permis la conservation d'une partie du décor sculpté, ce qui a permis la conservation d'une partie du décor sculpté qui le surplombait. Un grand bas-relief en pierre représente un vieillard ailé supporté par un nuage et surmonté d'un grand médaillon rayonnant orné de guirlandes de fleurs, qui devait être frappé des armes de France.

Le projet actuel vise la rénovation des appartements, dans le respect général des distributions du XIX^e siècle, et ne présente plus de problème majeur. À la demande du DHAAP, un protocole de restauration et de conservation préventive du bas-relief de la courette a été fourni aux services instructeurs du permis de construire et à l'Architecte des Bâtiments de France.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

- BnF, cabinet des estampes : Va 270b.
- Isabelle Dérens, « La halle Barbier, puis hôtels des Mousquetaires gris, puis marché de Boulaivilliers, emplacement des n° 13-17, rue du Bac », *Le faubourg Saint-Germain. La rue du Bac*, Paris, DAAVP, 1990, p. 28-35.



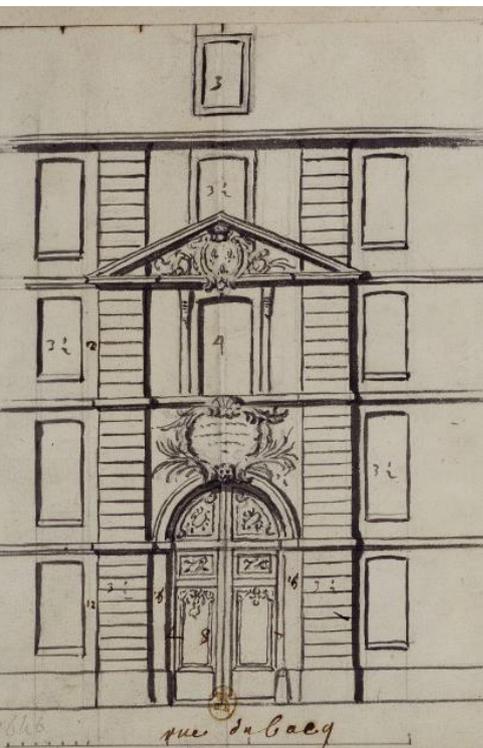
RUE DU BAC

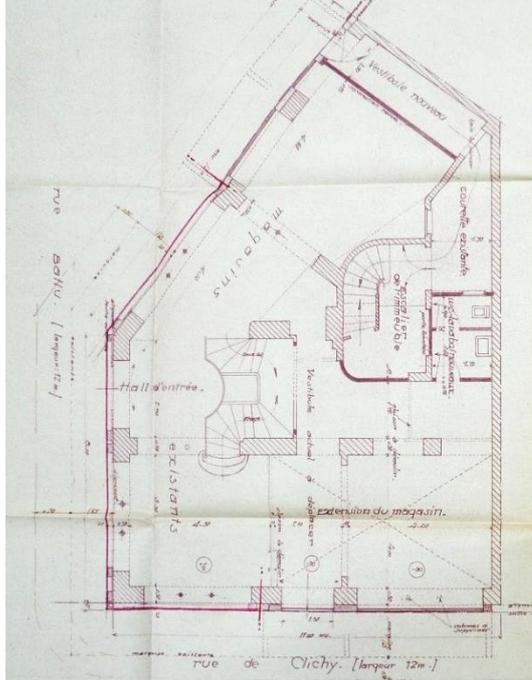
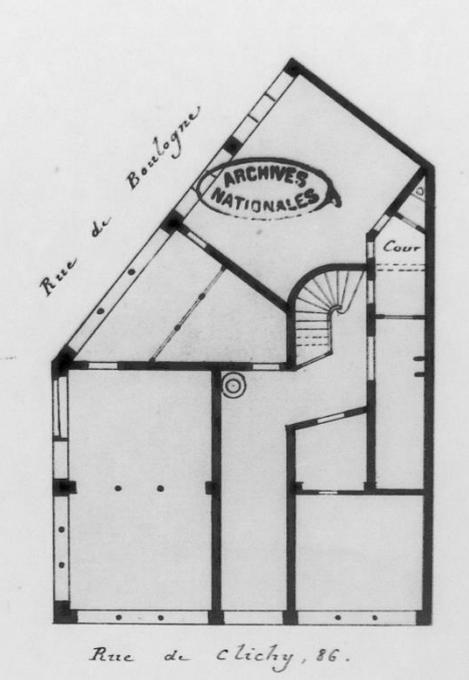
Ci-dessus : plan actuel du 2^e étage, avec en gris l'adjonction du XIX^e siècle et en rouge l'emplacement du bas-relief.

Ci-contre : vue actuelle du bas-relief.

Ci-dessous : projet pour l'entrée de la caserne, 1720 (BnF), élévation et vue actuelle du même emplacement.

La CVP ne prend pas de résolution.





Ci-dessus, de gauche à droite : plans du rez-de-chaussée en 1847 (© Archives nationales) et 1959 (© Archives de Paris) montrant le déplacement de l'entrée à l'occasion de l'aménagement de la boutique « le musée du mobilier » coïncidant très vraisemblablement avec la création d'une marquise en façade, comme le montre une vue de 1990.

Ci-dessous : état actuel du bâtiment avec, selon les endroits, un effondrement de plancher ou des espaces relativement bien conservés. Vue de la cage d'escalier, de l'ornementation de façade et des garde-corps différents selon la façade.



FAISABILITÉ

PROTECTION. Aucune.

PRÉSENTATION. Le quartier doit sa constitution aux initiatives immobilières du cardinal de Richelieu sur des terrains attribués par le roi à son entourage lors des échanges nécessaires à la construction de la nouvelle enceinte dite des fossés jaunes. À l'issue de divisions foncières et de transactions entre collaborateurs du cardinal, l'actuel n° 17 passe ainsi à François Sublet des Noyers, intendant des finances de Louis XIII, puis surintendant des bâtiments du roi, qui le vend sans délai au financier François Augier (ou Augis), en juillet 1639. Celui-ci fait bâtir en 1640-41 une maison par Nicolas Messier, entrepreneur des travaux du Louvre de Louis XIII et Jacques Lemercier. Sur la rue de Richelieu, le corps de logis, double en profondeur, est élevé de deux étages carrés sur rez-de-chaussée et caves voûtées d'arêtes, et large de cinq travées. Un escalier de menuiserie, rampe sur rampe, est disposé en aile sur cour. Le comble brisé, décrit dans le marché de charpenterie de 1641, correspond à la silhouette du toit actuel dont la charpente n'a pas pu être observée. Un second corps de logis est élevé à l'autre extrémité de la parcelle, sur la rue Traversante (actuelle rue Molière).

Les utilisations successives de l'immeuble - hôtel, puis bureaux - ont occasionné d'importantes transformations : décloisonnement, modification et remplacement des escaliers, notamment du grand degré dont seul subsiste aujourd'hui le limon, modification de l'aile en retour, extension sur la cour et couverture de celle-ci au début du XX^e siècle notamment.

Si les façades, les voûtes de caves et les murs de refends d'origine semblent en grande partie en place, les planchers paraissent avoir été très confortés sinon refaits. La façade est conservée mais son aspect ancien a été altéré : garde-corps, croisées et revêtements ont tous été remplacés au XX^e siècle. L'immeuble demeure cependant l'un des derniers témoins du lotissement initial au XVII^e siècle.

Une démolition complète est envisagée pour permettre la reconstruction, à plein gabarit, d'une résidence hôtelière d'environ deux niveaux supplémentaires et esquissée dans un style post-haussmannien.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

- Archives nationales : ET/XX/237 (31/12/1640) et 238 (8/03/1641).
- Maurice Dumolin, *Études de topographie parisienne*, tome 2, Paris, 1930, p. 172-173 et 274.
- Alexandre Gady, *Jacques Lemercier, architecte et ingénieur du Roi*, Paris, 2003.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 15 juin 2012 à l'hôtel de Ville, sous la présidence de M^{me} Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet de démolition d'une maison du XVII^e siècle.

Après avoir pris connaissance de la rareté de cette maison, subsistante d'un lotissement du milieu du XVII^e siècle et clairement identifiable sur une gravure d'Israel Silveste comprise dans un recueil publié en 1670, la Commission demande la restauration du corps sur rue.

Elle accepte la démolition de l'aile en retour, à l'exception de l'escalier de l'aile gauche, et de la couverture de la cour (BMO du 17 juillet 2012).



Ci-dessus, de haut en bas : plan des hauteurs, vue actuelle de la façade et vue des caves.

FAISABILITÉ

PROTECTION. Aucune. PLU : la parcelle est signalée au PLU.

PRÉSENTATION. Les ailes de ce vaste ensemble hospitalier, récemment modernisées, sont l'œuvre de l'architecte Adam édiées de 1862 à 1874 pour l'accueil de jeunes infirmes qui alors ne trouvaient pas place dans les hôpitaux d'adultes. Au centre se situait une première chapelle néogothique, construite en 1867 et dont les tribunes étaient accessibles depuis les dortoirs des bâtiments symétriques à deux étages qui l'entouraient. Après la surélévation des dortoirs en 1894, cette première chapelle, devenue trop petite, est remplacée en 1897 par une seconde, d'un style plus orné, sur les plans d'Alphonse Richardière. Comme dans la précédente chapelle, des tribunes aux bras du transept communiquent avec le bâtiment central pour permettre aux malades immobilisés d'assister aux offices. Le porche d'entrée présente une décoration sculptée qui évoque l'ordre de Saint Jean de Dieu et ses missions. À l'intérieur, le registre bas des quatre travées de la nef est rythmé de renforcements voûtés en arcs surbaissés où sont logées des stalles de chêne dues à Charles Meunier. Au-dessus, les vitraux des verrières hautes représentent des fleurs de lys d'un dessin proche de l'Art Nouveau. Le chœur, qui accueillait à l'origine trois autels de marbre polychrome, était surélevé d'une marche et séparé par un chancel de bois. Il a été simplifié et ne comporte plus qu'un autel unique. Au mur du chevet plat, trois toiles marouflées représentent des épisodes de la vie de Saint Jean de Dieu par Charles-Louis de Coubertin (père du fondateur des jeux olympiques) artiste connu en particulier pour ses scènes religieuses.

Pour faciliter l'accès d'un auditoire souvent en fauteuils roulants, le projet vise à élargir la porte et à remplacer le porche par un parallélépipède de style contemporain. Pour ménager davantage de place, les stalles aujourd'hui inutilisées seraient supprimées, et l'autel serait déplacé. Le parquet de la chapelle serait remplacé par un sol de béton pour installer un plancher chauffant. Afin de permettre aux visiteurs de monter aux tribunes pour y contempler une collection d'objets religieux sans passer par la partie hospitalière de l'établissement, un escalier double serait placé contre le mur du chevet modifiant sensiblement la perception de son décor peint.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : VO¹¹ 1811.
- Émile Bellier de la Chavignerie et Louis Auvray, *Dictionnaire général des artistes de l'école française*, Paris, Renouard, 1882, Tome premier, p. 298.
- Marie Rablat, *Œuvre de la rue Lecourbe, Chapelle Sainte-Clotilde, Notre-Dame de la Charité*, étude historique non publiée, 2009.
- Anne Dugast et Isabelle Parizet, *Dictionnaire par noms d'architectes des constructions élevées à Paris aux XIX^e et XX^e siècles*, 1^{ère} série, tome IV, p. 63, notice 4184.

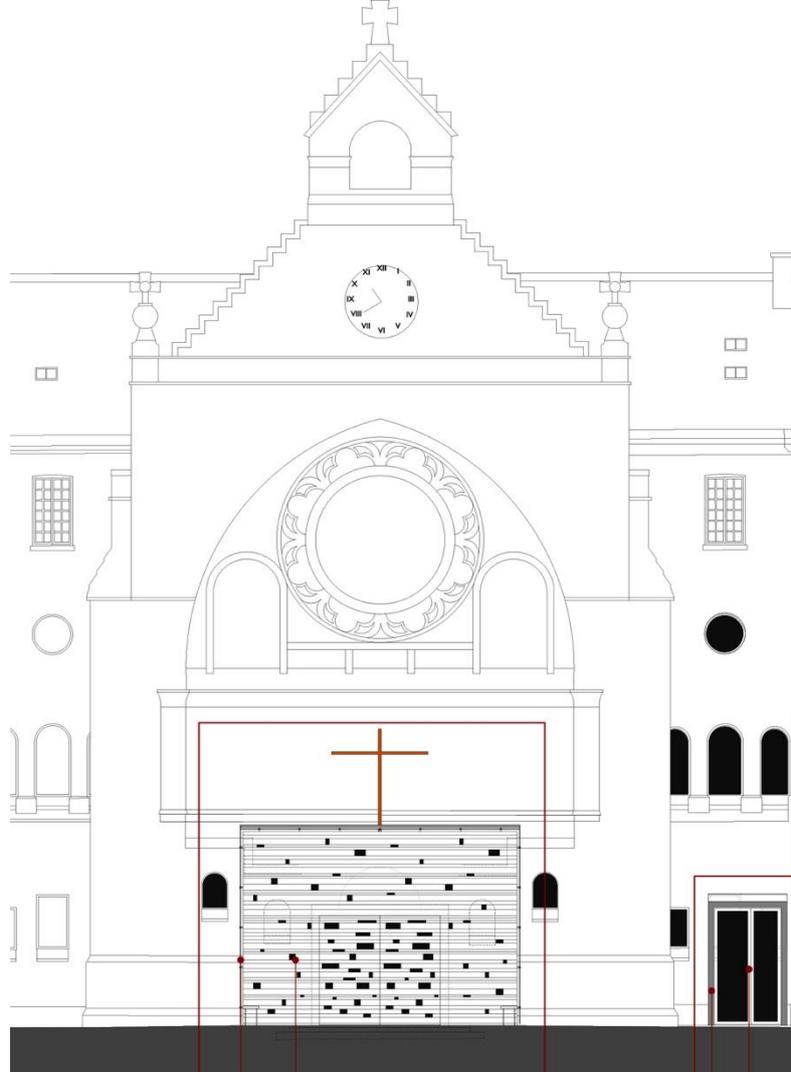
RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 15 juin 2012 à l'hôtel de Ville, sous la présidence de M^{me} Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet d'intervention sur la chapelle de l'hôpital Saint-Jean de Dieu.

La Commission souhaite que la qualité architecturale de cette chapelle ainsi que son décor intérieur (peintures et mobilier) soit mieux respectés. Elle conteste la démolition du porche et des stalles et souhaite que des solutions moins destructrices soient trouvées au problème d'accessibilité des handicapés (BMO du 17 juillet 2012).

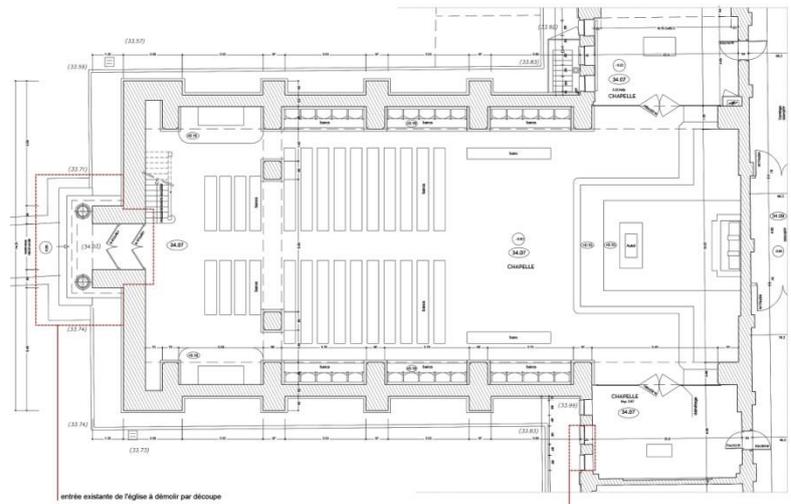


Ci-dessus, de haut en bas : plan des hauteurs, vue actuelle de la chapelle et détail de l'élevation du porche en 1897 (© Archives de Paris).

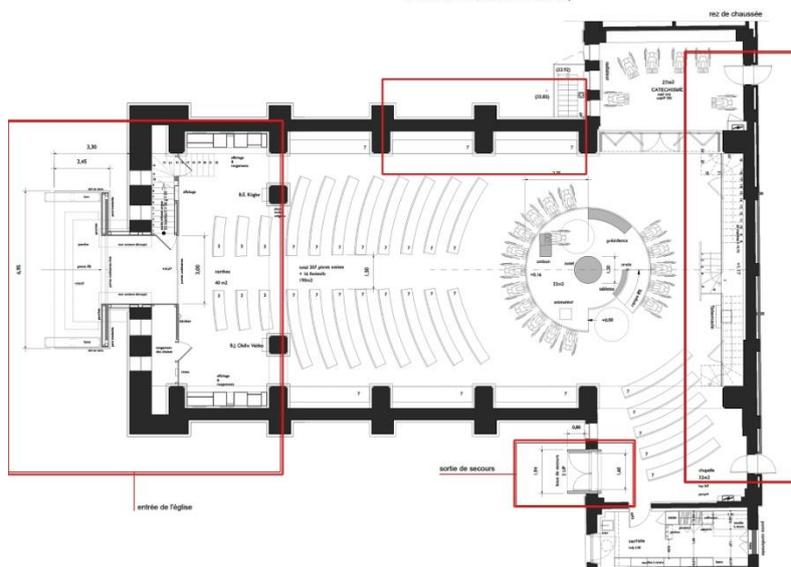


Ci-dessus et ci-contre : vue actuelle du porche et élévation projetée (© Corinne Callies & Drouin Olivier). Les vantaux des portes semblent avoir déjà été remplacés.

Ci-contre, de haut en bas : plan actuel et plan projeté de la chapelle (© Corinne Callies & Drouin Olivier). Les cadres rouges situent les principales modifications : la porte serait élargie et le porche remplacé, les stalles seraient démolies, un escalier double serait appuyé au mur du chevet plat, une issue de secours serait créée en modifiant une baie du transept.



Ci-dessous : vue du chœur. Deux escaliers symétriques montraient vers chaque tribunes, ce qui modifierait la visibilité des peintures du mur du chevet. Vue des stalles qui disparaîtraient pour élargir l'espace disponible.



SUIVI DE VŒU

Pétitionnaire : M. DRACH - CABINET UBELMANN

DP 075 105 12 V 0097

Dossier déposé le 13/04/2012

« Installation d'un ascenseur dans une cage d'escalier. »

PROTECTION. Bâtiment protégé au titre du PLU.

Motivation : « Hôtel du Président Rolland construit au XVII^e siècle, cette maison a été louée dans les années 1770-1776 par le président du Parlement de Paris Barthélemy-Gabriel Rolland d'Erceville. L'immeuble a été complètement transformé en 1884 par l'architecte Garot. La façade d'origine ne comptait que deux étages carrés. A droite, dans le passage, subsiste cependant le grand escalier en bois à quatre noyaux et balustres carrés, datant du XVII^e siècle. »

ANTÉRIORITÉ. Séance du 16 décembre 2010 : « La Commission du Vieux Paris (...) a examiné le projet d'installation d'un ascenseur dans un escalier XVII^e siècle, dans un ancien hôtel particulier faisant l'objet d'une protection au titre du PLU.

Compte tenu de l'exceptionnelle qualité de cet escalier à rampe de menuiserie à balustres carrés, la Commission a demandé sa conservation intégrale et souhaité sa protection au titre des Monuments historiques. »

PRÉSENTATION. L'actuel n° 37 du quai de la Tournelle était initialement composé d'un corps de logis élevé de deux étages carrés, et d'une aile en retour sur cour. En 1774, alors qu'y réside le président du parlement de Paris, la parcelle est raccourcie par l'expropriation de son jardin. Le n° 37 est aujourd'hui la dernière maison ancienne de la séquence du quai, située entre la rue des Fossés Saint-Bernard et l'ancien jardin des Bernardins.

En 1884, le bâtiment est profondément remanié par l'architecte Garot, à la demande du notaire Dauchez, pour le transformer en immeuble de rapport (surélévation de deux niveaux). L'escalier d'origine est toutefois préservé lors de cette opération, peut-être adapté ponctuellement. Il s'agit d'un vaste degré « à la moderne », c'est-à-dire suspendu et à un vide central, comme ils sont apparus dans les hôtels particuliers de l'île Saint-Louis ou du Marais dans les années 1640. Sa rampe de menuiserie est à balustres carrés. L'immeuble est recensé par la Commission du Vieux Paris depuis 1917, et protégé au titre du PLU depuis 2006.

La présente demande vise, à nouveau, à installer un ascenseur dans le vide de l'escalier. Le projet est désormais présenté par un architecte, et donc plus précis qu'en décembre 2010. Le principe est toutefois toujours le même : à chaque palier, la rampe d'origine serait retirée. Une solution alternative est pourtant envisageable, avec une implantation dans la cour, mais celle-ci n'est pas retenue car elle réduirait la surface de bureau actuellement louée.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

- Documentation de la CVP.
- *La Semaine des Constructeurs*, 26/05/1883, p. 574.
- Archives de Paris : DQ¹⁸ 286.
- Alexandre Gady, *La Montagne Sainte-Geneviève et le Quartier Latin*, 1998, p. 89.



Ci-dessus, de haut en bas : vue actuelle de l'hôtel ; vues du départ de l'escalier dans les années 1920 (cliché Lansiaux), et aujourd'hui. Ci-dessous : coupe de l'état actuel et du projet d'ascenseur (© Agasse architecte).



La CVP ne prend pas de résolution.

SUIVI DE VŒU

Pétitionnaire : M. DE LA SERVE, Philippe
SNC 11 ET 13 BOULEVARD JULES FERRY
PC 075 111 12 V 0021

Dossier déposé le 28/03/2012

« Construction d'un bâtiment de 6 étages sur 2 niveaux de sous-sol à usage d'habitation (35 logements créés dont 9 logements sociaux), de commerce et de stationnement (23 places créées) avec surélévation de 3 niveaux du bâtiment de 2 étages + combles au 13 boulevard Jules Ferry après démolition des combles et des autres bâtiments de la parcelle.

SHON à démolir : 1667 m², SHON créée : 2602 m², surface du terrain : 1100 m² »

PROTECTION. Aucune.

ANTÉRIORITÉ. Séance du 3 février 2012 : « La Commission du Vieux Paris (...) a examiné le projet de démolition et surélévation de bâtiments XIX^e siècle sur le canal Saint-Martin.

Face à l'hétérogénéité architecturale du boulevard Jules Ferry, la Commission ne s'oppose pas à la démolition du bâtiment situé au 11, boulevard Jules Ferry, mais exprime des réserves quant à la surélévation de l'immeuble situé au numéro 13. C'est pourquoi elle demande que la séquence des façades des deux bâtiments soit étudiée de manière approfondie, dans le respect du paysage urbain existant. »

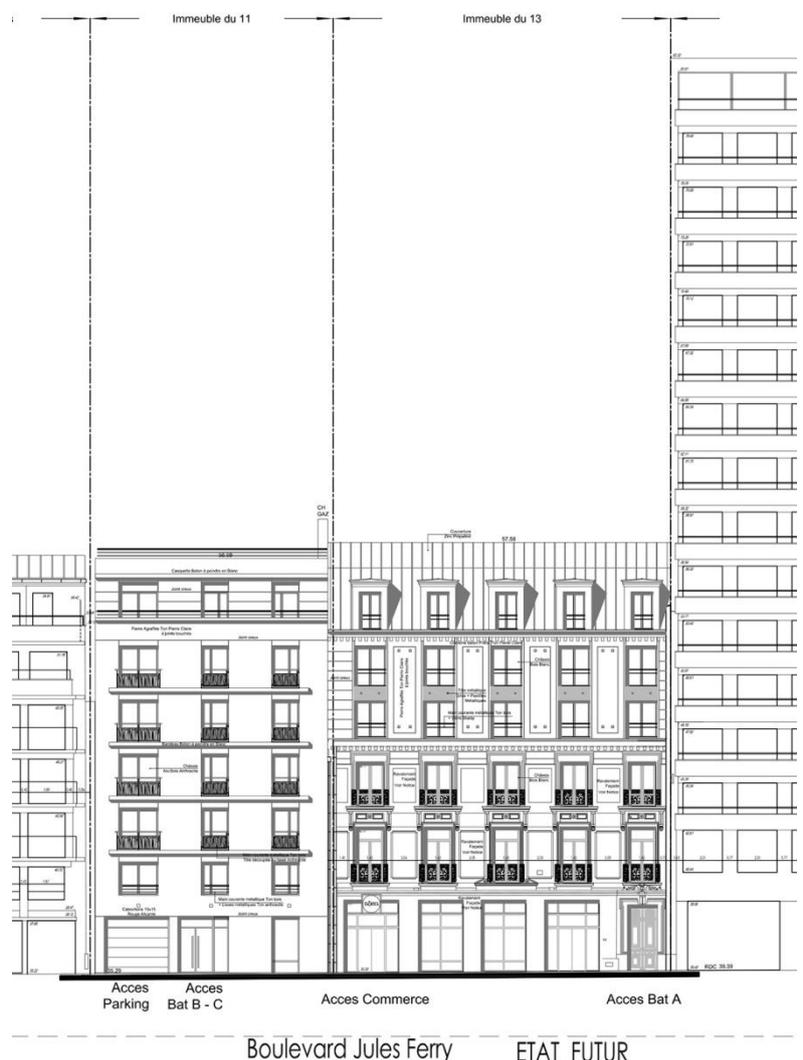
PRÉSENTATION. Cette parcelle est composée de deux ensembles de la seconde moitié du XIX^e siècle. À droite, le n°13 est un petit immeuble en pierre de taille de deux étages carrés sous comble brisé, élevé en 1868 par l'architecte Hippolyte Pigault. À l'arrière, se trouvait un atelier de tôlerie exploité par le propriétaire constructeur, Establie. À gauche, le n°11 est construit vers 1873-1876 ; les vues du début du XX^e siècle montrent une façade sur le quai plus riche qu'aujourd'hui, avec pilastres, bandeaux et modénatures.

Ces deux bâtiments s'intégraient à une courte séquence du quai de Valmy du côté de l'avenue de la République composée d'édifices bas ; ils se distinguent encore aujourd'hui dans le paysage du quai par leur faible hauteur. Consultée en faisabilité en février dernier, la Commission ne s'est pas opposée au principe de la démolition totale du n°11 et sur la surélévation du 13, si celle-ci s'intégrait dans la séquence urbaine. Aujourd'hui, le permis de construire a été déposé. Le choix du style de la surélévation a été arrêté avec l'Architecte des Bâtiments de France, entre respect de la construction de 1868 (conservation de la trame et du principe des tables de pierre en trumeau) et détails contemporains (allèges en tôle grise...). Pour répondre à la demande de la CVP, les élévations futures sont présentées avec le relevé des immeubles voisins.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : D¹P⁴ 1169.

- « Aménagement du canal Saint-Martin », *Paris Projet*, n° 17, 1977.



Ci-dessus, de haut en bas : vue actuelle ; perspective et élévation de l'état projeté (© International d'architecture - Atelier 3).

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 15 juin 2012 à l'hôtel de Ville, sous la présidence de M^{me} Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet de démolition et surélévation de bâtiments du XIX^e siècle sur le canal Saint-Martin.

La Commission a levé son vœu du 3 février 2012 qui exprimait des réserves quant à la surélévation de l'immeuble situé au numéro 13 (BMO du 17 juillet 2012).

SUIVI DE VŒU

Pétitionnaire : M. SCHNEIDER, Daniel - R.I.V.P.

PC 075 111 12 V 0022

Dossier déposé le 30/03/2012

« Réhabilitation d'un bâtiment de 4 étages + combles sur 1 niveau partiel de sous-sol à usage d'habitation et de commerce en vue de la création d'un centre d'hébergement (43 logements) avec modification des façades, remplacement des menuiseries et ravalement de toutes les façades avec déplacement et suppression des trémies d'escalier.

SHON démolie : 118 m², SHON créée : 30 m², ST : 306 m²»

PROTECTION. Aucune.

ANTÉRIORITÉ. Séance du 21 octobre 2011 : « La Commission du Vieux Paris (...) s'est prononcée pour une réhabilitation du bâtiment qui ne soit pas une opération de façadisme et pour que le projet respecte davantage le caractère des façades de l'immeuble. »

PRÉSENTATION. Dans un quartier autrefois consacré aux petites industries et à l'artisanat, ce foyer de travailleurs au confort austère, est attesté dès le milieu du XIX^e siècle. Cette destination est toujours en vigueur. L'immeuble est élevé de quatre étages carrés sur rez-de-chaussée et présente sur la rue Popincourt une façade à trois travées cantonnée de bossages surmontés de pilastres. Ce décor se retourne sur les deux premières travées des longues façades latérales et singularisent cet immeuble, isolé de ses voisins par les deux impasses.

Le projet de réhabilitation du foyer vise à l'amélioration de son confort et des performances énergétiques. La recherche d'une meilleure isolation thermique avait conduit à prévoir sur les façades latérales un isolant extérieur qui s'interrompait pour ne pas dissimuler le décor de la façade principale et de ses retours. Cet isolant devait être recouvert d'un revêtement en plaques de type « Trespa ». On demandait également la démolition de l'escalier et de l'ensemble des planchers, du fait notamment de la présence de marches isolées.

Suite au vœu de la Commission, l'isolation par l'extérieur des façades latérales a été abandonnée. Les démolitions de planchers semblent en revanche toujours identiques.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : VO¹¹ 2792.

- *La Semaine des Constructeurs*, n° 48, 31 mai 1884, p. 573.

RÉSOLUTION

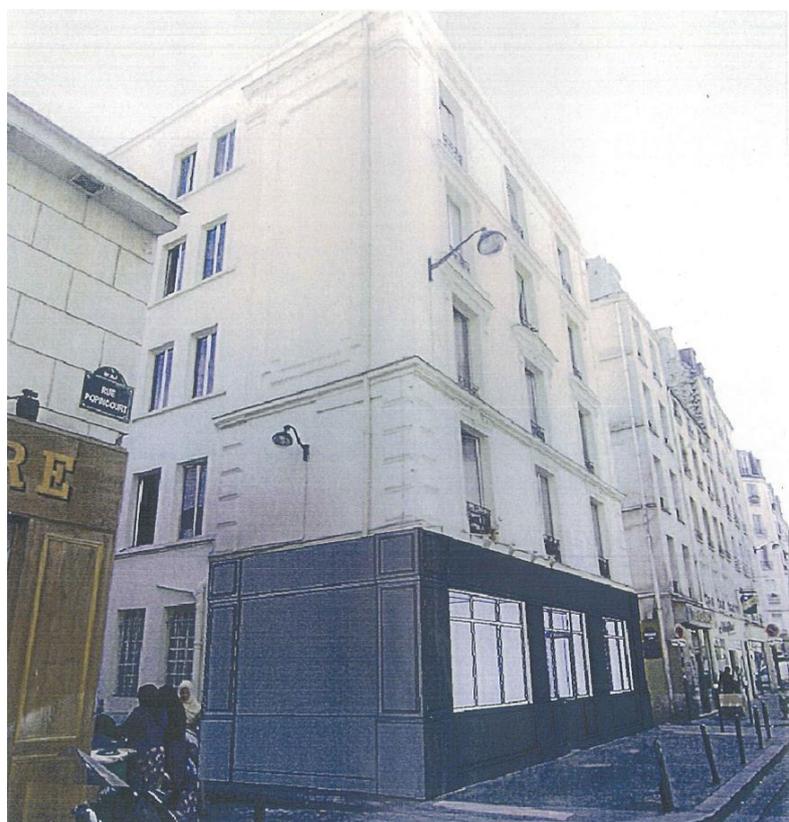
La Commission du Vieux Paris, réunie le 15 juin 2012 à l'hôtel de Ville, sous la présidence de M^{me} Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet de restructuration lourde d'un foyer-logement.

La Commission a levé son vœu du 21 octobre 2011, demandant une réhabilitation du bâtiment qui ne soit pas une opération de façadisme et pour que le projet respecte davantage le caractère des façades de l'immeuble (BMO du 17 juillet 2012).



Ci-dessus : vue actuelle de la façade.

Ci-dessous : nouveau projet qui annonce des façades inchangées (© Truelle architectes).



SUIVI DE VŒU

Pétitionnaire : Mme MAILLARD-REYNIS

PC 075 117 11 V 0050 déposé le 29/07/2011

« Rénovation d'un hôtel particulier avec redressement de la toiture et création de six fenêtres de toit.

SHON à démolir : 4 m² ; SHON créée : 21 m². »

Pièces complémentaires reçues en avril 2012.

PROTECTION. Aucune. PLU : la parcelle est signalée.

ANTÉRIORITÉ

Séance du 16 décembre 2011 : « La Commission du Vieux Paris a examiné le projet de modification d'un hôtel particulier des années 1880.

Compte tenu de l'impact des aménagements envisagés sur les distributions et certains éléments d'origine du décor intérieur, la Commission exprime des réserves quant aux modifications demandées.

Notamment, la Commission souhaiterait examiner sur des documents plus précis le dessin de la porte d'entrée principale, dont les battants actuels seraient bloqués par l'installation d'une passerelle intérieure. »

PRÉSENTATION. Cet hôtel construit entre 1881 et 1886 par l'architecte Adelgeist, a conservé ses dispositions d'origine à l'exception du jardin d'hiver remplacé par une extension des années 1930 (couverte d'une coupole en pavés de verre).

De nouveaux propriétaires souhaitent à présent diviser en appartements cette maison unifamiliale. Le grand escalier aux paliers ouverts deviendrait une cage d'escalier encloisonnée -dont une surélévation aveuglerait le jour zénithal- et commune à plusieurs logements. Chacun d'eux se doterait de sa propre distribution au prix de nouveaux percements, de démolitions de murs et de modifications des décors soignés. Ainsi le décor de style Renaissance avec lambris orné de panneaux en bas-relief, situé dans l'atelier du deuxième étage serait démonté et déplacé pour être ajusté à la nouvelle distribution.

La passerelle de liaison qui devait interrompre la séquence d'entrée ne fait plus partie du projet.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

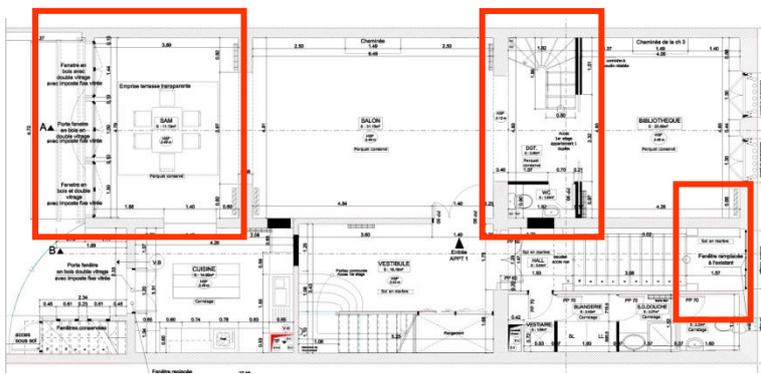
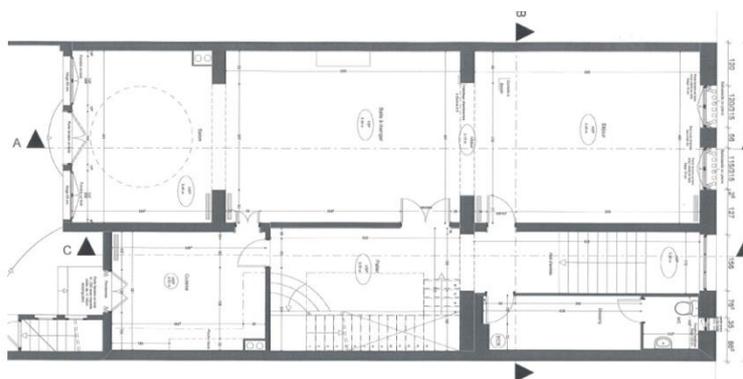
- Archives de Paris : VO¹¹ 298 et VO¹³ 24.

- Paul Planat, *Habitations particulières, 1ère série, Hôtels privés*, 1900.

- *La Semaine des Constructeurs*, 27 juin 1891.

Ci-contre, de haut en bas : planche montrant la façade en 1900 (P. Planat, Habitations particulières, 1ère série, Hôtels privés, 1900) et vue actuelle ; détail du décor de boiserie du deuxième étage et plan du rez-de-chaussée existant.

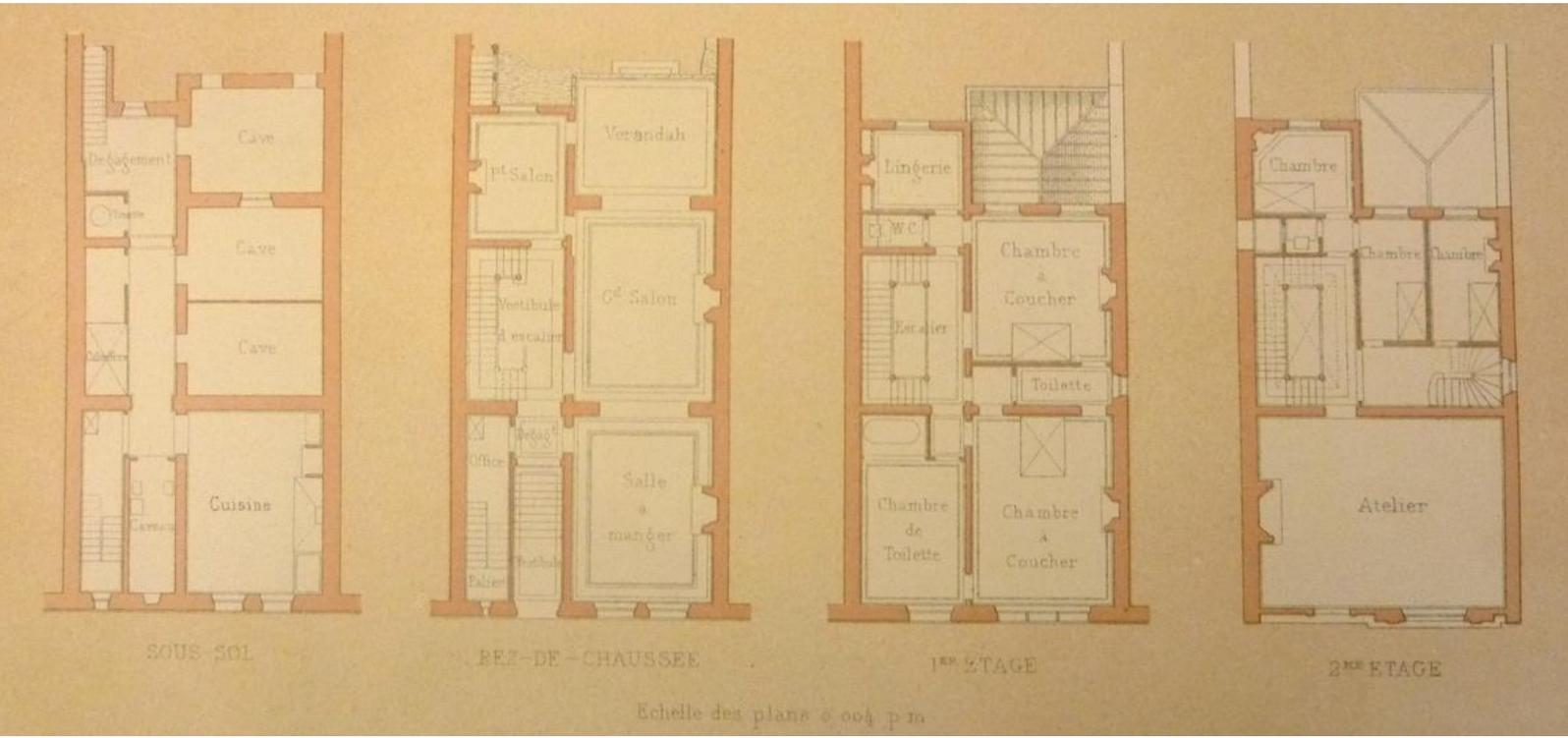
Ci-dessous : à gauche, première proposition et nouveau projet à droite. La séquence d'entrée serait conservée.



RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 15 juin 2012 à l'hôtel de Ville, sous la présidence de M^{me} Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet de division en appartements d'un hôtel particulier des années 1880.

La Commission prend acte des efforts faits par le pétitionnaire pour préserver le décor intérieur et souhaite que ces efforts soient poursuivis. C'est pourquoi elle renouvelle son vœu antérieur (BMO du 17 juillet 2012).



SUIVI DE VŒU

Pétitionnaire : M. SCHNEIDER, Daniel - R.I.V.P.

PC 075 117 12 V 0003

Dossier déposé le 17/01/2012

« Changement de destination d'un bâtiment de 7 étages sur 1 niveau de sous-sol, sur rues, à usage d'habitation, d'hôtel meublé et de commerce à rez-de-chaussée partiellement conservé, en résidence sociale pour migrants (60 logements), avec démolitions partielles de plancher à tous les niveaux, remplacement des menuiseries extérieures, création de balcons au dernier étage côté rue Waldeck-Rousseau, implantation d'une cage d'ascenseur en saillie côté voie privée et réfection de la couverture.

SHON à démolir : 41 m², SHON créée : 13 m², ST : 308 m²»

PROTECTION. Aucune.

ANTÉRIORITÉ. Séance du 6 mars 2012 : « La Commission du Vieux Paris (...) a examiné le projet de modification de façade d'un immeuble en béton armé construit en 1906 par l'architecte Armand Allendy.

Prenant en compte la précocité de cet immeuble au regard de l'histoire de l'utilisation du béton dans la construction de logements à Paris, la Commission du Vieux Paris a demandé la conservation et la restauration de sa façade, en particulier des jardinières et des menuiseries, qui participent pleinement de son identité. Elle a également demandé que le ravalement respecte la nature de ce matériau et qu'aucun enduit de couleur ne soit employé. »

PRÉSENTATION. L'architecte et entrepreneur Armand Allendy, a construit cet immeuble en béton armé en 1906 dans un quartier alors en pleine mutation (la rue Waldeck-Rousseau est ouverte en 1904). Il s'agit d'une application précoce du béton armé pour un programme - hôtel ou foyer - formé d'une douzaine de petites chambres par niveau réparties selon un plan en T autour d'un escalier central ajouré qui distribue sept étages identiques. La même rigueur prévaut en élévation : six travées sur rue symétriquement organisées en une composition claire qui annonce avec simplicité l'architecture de l'entre-deux-guerres. C'est aussi la recherche de fonctionnalité qui amène les seuls motifs, petits fenestrons des sanitaires et jardinières en allèges, qui ponctuent cette façade.

L'immeuble, dont la structure est en bon état mais dont les parements et revêtements sont dégradés, est à présent inoccupé. Il doit être réhabilité pour une réutilisation en foyer.

La façade qui devait être simplifiée et lissée par la démolition des jardinières en béton, et revêtue d'un enduit couleur taupe, a fait l'objet d'un nouveau projet. La taille des ouvrants des fenêtres devait être diminuée par la pose de panneaux colorés, partiellement opaques. Suite au vœu de la Commission, un nouveau dessin est proposé, avec la conservation et la restauration des jardinières, le changement des menuiseries à l'identique et l'abandon de l'enduit de couleur.

Ci-contre, de haut en bas : vue actuelle du bâtiment ; détail d'une jardinière ; premier projet et nouvelle proposition, avec conservation des jardinières et des proportions des fenêtres.



SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE.

- Archives de Paris : VO¹¹ 4011.
- Documentation DHAAP / archives de la CVP.
- Anne Dugast et Isabelle Parizet, *Dictionnaire par noms d'architectes des constructions élevées à Paris aux XIX^e et XX^e siècles*, 1^{ère} série, tome I, notice 39, p. 13.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 15 juin 2012 à l'hôtel de Ville, sous la présidence de M^{me} Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet de restauration de la façade d'un immeuble en béton armé de 1906.

Compte tenu des améliorations apportées au projet, la Commission a levé son vœu du 6 mars 2012, qui demandait la conservation et la restauration de la façade, en particulier des jardinières et des menuiseries, qui participent pleinement de son identité, et demandait que le ravalement respecte la nature de ce matériau et qu'aucun enduit de couleur ne soit employé (BMO du 17 juillet 2012).

11, rue Gerbier (11^e arr.)

Pétitionnaire : Mme ASPERTI-BOURSIN, Christine

PC 075 111 12 V 0035

Dossier déposé le 02/04/2012

« Construction d'un bâtiment de 6 étages sur un niveau de sous-sol à usage d'habitation (4 logements créés) et de commerce après démolition d'un bâtiment de deux étages sur un niveau de sous-sol à usage d'habitation et de commerce. SHON à démolir : 357 m², SHON créée : 394 m², surface du terrain : 139 m². »



65, rue Baron Le Roy (12^e arr.)

Pétitionnaire : M. ROULLEAU, Jean-Luc

SNCF

PD 075 112 12 P 0002

Dossier déposé le 16/04/2012

« Démolition d'un bâtiment. »



4B, rue de Staël (15^e arr.)

Pétitionnaire : Mme BLIAH, Paule Marcelle

SCI DU 4 BIS RUE DE STAËL

PC 075 115 12 V 0023

Dossier déposé le 05/04/2012

« Construction d'un bâtiment d'habitation (2 logements créés) et de stationnement (4 places - 111 m²), de 2 étages sur 1 niveau de sous-sol, sur rue et jardin, avec toiture-terrasse et mur végétalisés, après démolition du bâtiment artisanal existant de 1 étage.

SHON à démolir : 316 m², SHON créée : 368 m², surface du terrain : 220 m². »



105, avenue de Clichy (17^e arr.)

Pétitionnaire : M. KLEIN, Jean-Dominique

SCI KZT PROMOTION

PD 075 117 12 V 0005

Dossier déposé le 23/04/2012

« Démolition des deux bâtiments existants. »



Membres de la Commission du Vieux Paris :

Mme Danièle Pourtaud, présidente de la Commission du Vieux Paris, M. François Robichon, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris, Mme Dominique Alba, Mme Arlette Auduc, M. Jean-Pierre Babelon, M. Michel Balard, M. Jean-François Belhoste, Mme Dominique Bertinotti, Mme Hélène Bidard, Mme Élisabeth Borne représentée par M. Denis Pétel ou M. Denis Caillet, M. Pierre Bortolussi, Mme Céline Boulay-Esperonnier, Mme Karen Bowie, M. Henri Bresler, Mme Catherine Bruno, M. Jean-François Cabestan, M. Pierre Casselle, M. François Chaslin, M. Paul Chemetov, M. Olivier Cinqualbre, Mme Claire de Clermont-Tonnerre, M. Yves Contassot, M. Mark Deming, Mme Françoise Dubost, Mme Marie-Jeanne Dumont, M. Michel Dumont, M. Bernard Gaudillère, M. Christophe Girard, Mme Mireille Grubert, Mme Solenn Guevel, Mme Moïra Guilmart, Mme Françoise Hamon, M. Pierre Housieaux, M. Daniel Imbert, M. Maurice Laurent, M. Jean-François Legaret, M. Jean-Marc Léri, Mme Hélène Mace de Lepinay, Mme Agnès Masson représentée par M. Thibaud Bouard, M. Claude Mignot, M. Philippe Moine, M. Olivier de Monicault, M. Jacques Monthieux, Mme Monique Mosser, M. Christian Nicol représenté par M. Xavier Ousset, M. Thierry Paquot, M. Jean-Paul Philippon, M. Antoine Picon, M. Pierre Pinon, M. Christian Prevost-Marcilhacy, M. Dany Sandron, M. Michel Schulman, Mme Karen Taïeb, Mme Emmanuelle Toulet représentée par M. Jean-François Dubos, Mme Pauline Veron.

La Commission du Vieux Paris est un comité consultatif présidé par le Maire de Paris et, par délégation, par Madame Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine.

Les séances de la Commission sont préparées par son Secrétariat permanent, sous la direction de M. François Robichon, Secrétaire Général de la Commission du Vieux Paris.

Rédaction des fiches de présentation - Compte rendu :

Laurent Alberti
Nicolas Courtin
Laurent Favrole
Katya Samardzic
Edwige Lesage
Sébastien Pointout

Crédits photographiques, sauf mention contraire (Tous droits réservés) :

Marc Lelièvre
Christian Rapa
Pascal Saussereau

Département Histoire de l'Architecture et Archéologie de Paris
Direction des Affaires Culturelles
Mairie de Paris